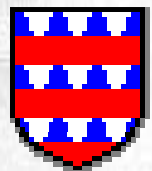


Juin 2009 N°14.
<http://www.chgb.org>

L'Avesnois

*Bulletin
du
Cercle Historique et Généalogique
de
Berlaimont*



ISSN 1961-019X

HISTOIRE EN SAMBRE-AVESNOIS

Calendrier des réunions :

Les personnes voulant démarrer une généalogie ou l'étoffer peuvent venir nous rencontrer lors d'une permanence au local situé rue Wuibaille Dupont à Berlaimont au-dessus de la cantine scolaire.



Horaires et dates:

mercredi de 17h00 à 19h00 et samedi de 14h00 à 17h00, rue Wuibaille-Dupont.

Mercredis 8 juillet, 22 juillet, 5 août, 12 août, 19 août, 26 août, 9 sept., 23 sept, 7oct, 21 oct., 28 oct.

Samedis 4 juillet, 18 juillet, 1 août, 5 sept, 19 sept, 3 oct., 17 oct.

Cotisation annuelle 2009:

15 €, couple 20 €.

à régler à l'ordre du Cercle Historique et Généalogique de Berlaimont

CCP 1508066X

Code IBAN : FR19 2004 1010 0515 0806 6X02 620 Etablissement bancaire : LA POSTE

Code BIC SWIFT PSSTFRPP

Sommaire

<i>Éditorial .</i>	Page	3
<i>Nouveaux adhérents.</i>	Page	3
<i>A notre amie Thérèse.</i>	Page	4
<i>Assemblée Générale du C.H.G.B du 05/04/2009.</i>	Page	6
<i>Féron.</i>	Page	11
<i>Féron dans le bottin de 1908.</i>	Page	17
<i>Maroilles.</i>	Page	18
<i>Maroilles dans le Bottin de 1908.</i>	Page	22
<i>Une Vieille expression populaire : « Les Pucelles de Marolles »</i>	Page	24
<i>La Forge de la Galoperie.</i>	Page	26
<i>Notes de lecture.</i>	Page	29
<i>Renaut — Folie.</i>	Page	30
<i>Notice Historique : Le château et la Ferme de Sassogne.</i>	Page	35
<i>Mon arrière grand-père Constant Bombled.</i>	Page	41
<i>1914-1918 : Un Gommegnon au 364ième Régiment d'Infanterie.</i>	Page	45
<i>Les curés de Berlaimont après 1802.</i>	Page	47
<i>La Croix de Guerre de Berlaimont.</i>	Page	47
<i>Nouvelles publications.</i>	Page	48
<i>Notre bibliothèque s'étoffe.</i>	Page	48
<i>Entraide.</i>	Page	49
<i>Nouvelles des nôtres.</i>	Page	50

Éditorial :

Une AG sous le signe de la bonne humeur. Une idée géniale de Marie-Thérèse arrivée avec des badges où le nom de chacun était inscrit. Commencée en retard, il manquait un membre du CA. Une discussion passionnée entre une prof d'histoire et les anciens combattants. La présentation humoristique des deux candidats au CA : « j'ai déjà été membre, je suis parti, j'ai eu envie de revenir », « j'ai mal tourné, je travaillais aux impôts ». Une unanimité totale pour tous les points votés.

Suivie d'un repas en commun pour tous ceux qui sont restés, dans un cadre historique dont Gérald nous a retracé l'histoire.

Une très belle journée dont vous avez tous été les acteurs. Merci.

En septembre, nous participerons à Scaldobresia, le salon généalogique organisé par le GGAC (groupement généalogique amateur du Cambrésis) pour fêter ses 50 ans. Je rappelle que nous cherchons toujours un volontaire pour le samedi 19, pour accompagner Alain GUEREZ. Me contacter en privé, ou sur CHGB-infos (attention, pas d'erreur de groupe, sinon je risque de ne pas le voir)

Les permanences ont lieu normalement pendant les vacances. Sauf le samedi 15 août qui est transféré au mercredi 12. Si certains en font la demande, ce mercredi pourra commencer à 14 heures. Prévenir à l'avance, que ce soit annoncé pour tous.

Bonnes vacances à tous.

Colette FRANCOIS.

Nouveaux adhérents.

303	DUVAUX André	12 rue de Verdun 45430 CHECY	andre.duvaux@wanadoo.fr
195	LEGENDRE Patricia	20 résidence du petit bois H281 78420 CARRIÈRES SUR SEINE	patricialimosin@yahoo.fr
304	WERY Francis	32 rue de la Sambre 02450 BOUE	francis-wery@orange.fr
305	DESENFANT Pierre	11 résidence Edmond Rostand 59600 MAUBEUGE	pierodette@orange.fr
306	BONNEVILLE Fatima	lieu dit le bourg 42560 CHENEREILLES	fat.bonneville@orange.fr
26	SAMYN Arlette	La Renardière 39190 CUISIA	amanys@orange.fr
<hr/>			
308	LEFEVRE Daniel	39 route de Noyon 02300 CAMELIN	daniel.lefevre12@libertysurf.fr
309	MARY Bernard	18 la Jonchère 08000 VILLERS SEMEUSE	bernardmary@wanadoo.fr
310	COQUIN Jean-François	35 rue Pasteur 54200 DOMMARTIN LES TOUL	JFNCOQ1@aliceadsl.fr
311	KINOO Claude	6 place Guillemin n°4, 2e étage 59400 AVESNES SUR HELPE	
312	COQUET Odile	1 esplanade Raoul Follereau 92130 ISSY LES MOULINEAUX	odile.coquet@laposte.net
313	GIRARD-DESMOINEAUX Sandrine	75 allée de la tour 45760 MARIGNY LES USAGES	geneasdx@aol.com
314	HOUZE Stéphane	6 rue Marchand Hébert 60570 ANDEVILLE	stephanehouze@yahoo.fr
76	DELFOSSÉ David	le Bellevue app 11, 7 rue Jean Moulin 94880 NOISEAU	david.delfosse@freesbee.fr
315	POPULAIRE Jean Philippe	2 route d'Abbeville 80370 HIERMONT	jean-philippe.populaire@wanadoo.fr
316	HUVELLE Jean-Paul	3 allée du Lorient 54300 MOCEL LES LUNEVILLE	jeanpaul.huvelle@free.fr

À notre amie Thérèse,

Madame Michel LOCOCHE, plus couramment Thérèse

1928, (année de sa naissance) fin du premier tiers du XXe siècle, entre les deux guerres mondiales, à 20 ans d'intervalle l'une de l'autre, ces deux conflits mondiaux ébranlèrent méchamment toutes les nations de la terre, une crise économique-financière secoue les sociétés occidentales jusqu'alors locomotives du développement et de la croissance.

Au sein de la Thiérache avesnoise à dominance rurale, verdoyante et bocagère, à la fois repliée sur elle-même cultivant son pré carré, les communes gardaient jalousement leur autonomie et à la fois ouverte sur le monde vivant le flux et le reflux de groupes humains parfois en armes, parfois pacifiquement arpentant le sillon des bassins de la Sambre et de la Meuse. Certains de ces migrants s'implantaient et faisaient souche, en amalgamant leurs styles de vie, leur folklore et leurs énergies ils enrichissaient et s'enrichissaient les uns les autres.

Le décor ainsi planté, Thérèse voit le jour au sein de la grande famille des ruraux alors majoritaires en ces temps et en ces lieux.

Dans cette grande famille se transmettait de mère en filles et de père en fils un ensemble de vertus enseigné dans les milieux familial, paroissial et scolaire, ces vertus (le mot ayant perdu son sens originel en même temps que sa substantifique moelle) étaient censées se mettre au service des corps, des cœurs et des esprits.

De ce patrimoine transmis de génération en génération Thérèse reçut, cultiva et mis au service des siens et de tout son entourage un solide bon sens et un goût du travail accompli et bien fait. Cet héritage n'est pas propriété privée ou familiale car il est communautaire, a marqué et marque encore (malgré des craquements et des abandons qui nous font parfois peur) les populations laborieuses d'Europe et à fortiori amis, parents, voisins proches ou moins proches.

Fidèle et active adhérente du cercle historique et généalogique de Berlaimont, elle participa consciencieusement à toutes les activités et à toutes les manifestations, elle mettait ainsi au service de toutes et de tous ses collègues son enthousiasme, sa passion, ses connaissances, aidée par une aisance de communication persuasive, sans fatuité, sans étalage médiatique, avec un certain recul vis-à-vis des outils modernes de communication, relativisant l'auréole et le pouvoir de ces outils, restant attachée à la lecture assidue des livres, des revues et des encyclopédies.

A l'exemple de ce qu'elle fut et de ce qu'elle a vécu, gardons son héritage laissé aux siens, à son époux, à ses enfants, petits-enfants et à nous tous ici présents, gardons l'image de celle qui est restée attachée jusqu'à la fin de sa vie à la nature qui l'a vue naître et qu'elle a servie, sachons toujours apprécier les levers et couchers de soleil, les nuits avec clair de lune et les nuits sans lune, le rythme changeant des saisons, en transcendant les caprices de celle-ci, le chant du vent dans les grands arbres, le chuintement de la pluie qui abreuve nos terres et alimente nos petits et nos grands courants d'eau.

Comme elle le fut, soyons curieux de tout, avec enthousiasme et passion sans excès d'aucune sorte.

Thérèse, vous nous quittez, vous allez nous manquer : à votre époux, à toute votre famille, au cercle historique et généalogique et à tous ceux qui vous estimaient et que vous estimiez.

Vous avez toujours, nous a-t-on dit, été très attentive aux mouvements du scoutisme. Permettez que nous terminions par ces mots d'une chanson très en vogue dans tous les mouvements scouts :

« Ce n'est qu'un au revoir, mes frères ».....

Christian DECAVEL

Ce texte, reproduit in extenso, a été lu à l'église de Sassegnies pour Thérèse, par notre président d'honneur lui-même. Il l'a écrit en se basant sur la connaissance qu'il avait de cette personnalité locale qu'elle était, et en ce qui concerne le CHGB, avec sous les yeux des extraits des messages que vous aviez envoyés.

Non internaute au sein de notre CA, elle était notre garde-fou vis-à-vis d'internet, un outil dont elle avait très bien compris l'intérêt. Elle était là pour nous rappeler que tous n'y ont pas accès, que ce n'est pas la ré-

ponse à tout.

Au local, elle avait un immense plaisir à partager ses découvertes, ses connaissances. Mais Thérèse, c'était aussi, comme l'a dit sa fille, « ce sourire qui m'a toujours fascinée ».

Gardons d'elle cette image.



Au revoir, Thérèse.....

A poster for a genealogy and heraldry event. The background is a red border surrounding a white, parchment-like scroll. The text is printed on the scroll in various fonts and colors. At the bottom of the scroll, there is a row of small, colorful illustrations of people in historical attire. A small vertical text on the right side of the scroll reads 'Impression: Alain Piquet - Escaudœuvres'.

ESCAUDŒUVRES

Avec l'aide de la Municipalité,
Le Groupe des Généalogistes Amateurs du Cambrésis
et l'Office Municipal de la Culture d'Escaudœuvres
organisent un

SALON EURORÉGIONAL GÉNÉALOGIE HÉRALDIQUE

Scaldobrésia[©] 2009

19 et 20 Sept. 2009

de 9 h à 18 h **Salle polyvalente**
rue des Violettes

- **Matériel généalogique**
- **Expo-vente de publications**
- **Conférences**
- **Histoire et généalogie**



Impression: Alain Piquet - Escaudœuvres

Assemblée Générale du C.H.G.B du 05/04/2009.

Ordre du jour :

Accueil 9h 30

Rapport moral et d'activité

Vote du rapport moral

Rapport financier

Vote du rapport financier

Elections au sein du CA

Projets pour 2009

Questions.

Nous commençons l'assemblée générale à 10h30 par une pensée pour les adhérents décédés en 2008 :

Alain Balligand, Jean-Pierre Leclerc, Jean-Claude Guignard-Cordelier.

Jean Samyn qui n'était plus adhérent, mais continuait à aider le CHGB, essentiellement par la mise en page des fichiers de dépouillement.

Rapport moral

A ce jour nous avons 138 inscrits. Sont présents ou représentés 93, soit 67,4 %.

En 2008 il y avait 160 adhérents, en 2009 nous sommes 162 dont 23 nouveaux, soit 139 toujours là (dont le président d'honneur), 3 décédés et 3 qui ont oublié la date limite.

56 adhérents sont du Nord, 86 des autres départements, 19 viennent de Belgique et 1 se trouve au Cameroun.

Nous rappelons que l'association fonctionne exclusivement avec des bénévoles et que bénévolat ne veut pas dire avoir des avantages par rapport à d'autres. Pas de contrepartie, de quelque nature que ce soit.

Nous vous rappelons aussi la nouvelle loi sur les délais de communication des archives qui date du 15/07/2008, a été publiée au Journal Officiel le 16, et a été votée en application immédiate (pas de décret d'application):

- Vie privée de 60 ans on passe à 50 ans
- Actes des notaires de 100 ans on passe à 75 ans
- Archives de juridictions de 100 on passe à 75 ans
- Registres naissances de l'état civil de 100 ans on passe à 75 ans
- Registres mariages de l'état civil de 100 ans on passe à 75 ans
- Registres décès de l'état civil c'est immédiat
- Tables décennales immédiat aussi (avant 100 ans)
- Questionnaires de recensement de la population de 100 ans on passe à 75ans
- Dossiers personnels de 120 ans on passe à 75 ans
- Secret médical passe de 150 ans à 120ans ou 25 ans après décès.

Il est précisé que n'est communicable que ce qui se trouve dans un registre ou un carton communicable dans son entier.

Local et permanences :

Chaque semaine il y a une permanence, plus des ouvertures hors dates sur demande préalable par des adhérents lointains. Sur 62 ouvertures, 407 personnes sont passées, soit une moyenne de 6,5 personnes par permanence.

Un travail presque quotidien se fait au local hors permanence (impressions, reliures, bibliothèque, recherches par Daniel, etc).

Nous faisons les recherches pour les lointains, au local, mais envoi des réponses et des photos par internet (du domicile).

Parfois il manque des postes de lectures faute de ne pouvoir les brancher.

Il est dommage que les non internautes n'aient pas la possibilité de venir faire leurs recherches sur internet au local, ils ne peuvent pas profiter de tous les services de l'association.

Nous remercions la mairie de nous avoir donné 2 armoires, elles ont permis de réaménager la bibliothèque.

La bibliothèque n'est pas accessible sans être accompagné. Nous ne prêtons pas les relevés et les CD. En revanche, les revues d'autres associations ou les livres peuvent être empruntés.

Il y a 39 nouveaux relevés faits par nous, achetés ou qui nous ont été donnés, 23 livres d'histoire (dont 2 de Mrs Ramelot et Collet) et généalogie, 115 CD de registres et 7 d'autres sources.

Pour ce qui est des numérisations nouvelles, voici la liste :

Complément de Prisches, Boulogne sur Helpe, Colletet, Flaumont-Waudrechies, Beaufort, Villereau (film) Dimont(film), Ecuélin (film), Dourlers (film), Eccles (film), Moustier (film), Trélon, Neuf-Mesnil, Solre le Château, Obies (film) Floyon, Féron, Dimechoux, Le Favril, Wignehies (en partie) Grand Fayt, Avesnelles, Ferrière la Grande, Saint Rémy du Nord, Glageon, Cousolre, Vieux-Mesnil, Etroeuingt, Berelles, Conseil de fabrique de Malplaquet, de Taisnières sur Hon, Cartulaire Avesnes, comptes de l'église de Ramousies.

Sont numérisés en attente de gravage ou de recadrage : Beugnies, Sains du Nord, Saint Aubin, Solrinnes, Dompierre, Etroeuingt (hors registres), Trélon (grenier), Flaumont (grenier),

Les dernières publications :

Marbaix (3), Petit Fayt, Hestrud, Beugnies (2), Sars Poteries (3), Pont (embrefs), Pont sur Sambre (4), Ramousies (2) Aymeries.

Vont sortir Maroilles, Féron, Semousies. Le petit plus, apprécié par les acheteurs, est la notice historique.

Les livrets Morts Pour La France, pas encore répertoriés. 62 sont terminés. Nous avons reçus des mots de remerciement de certaines mairies.

Nous sommes en contact avec les Anciens Combattants de Berlaimont, présents aujourd'hui.

Un hors série pour débiter la collection : « A la croisée des chemins de mémoire », de Gérald Collet (une méthodologie de recherche avec exemples)

Il est possible d'acheter ces livrets. Cousolre a été acheté en plusieurs exemplaires par l'association des anciens combattants de Cousolre, après leur exposition.

Les numéros des livrets sont attribués au fur et à mesure des commandes.

Le site du CHGB :

Jean-Luc Pigot et Alain Frémy s'occupent du site du C.H.G.B.

Notre cercle a mis en ligne, début mars, une nouvelle mise en page de son site internet.

Opérationnelles depuis peu, les statistiques de consultation montrent un nombre de visites égal à 385 pour le mois de mars 2009.

Notre présence sur internet a pour but de présenter succinctement notre association, notre zone d'action, notre local, comment nous contacter, nos travaux, notre fonds documentaire, le forum utilisé par nos adhérents etc. Et par la même occasion d'inciter les visiteurs à l'adhésion

Notre site est évolutif, toute idée ou suggestion est bienvenue, alors n'hésitez pas à nous contacter le cas échéant.

L'adresse mail indiquée sur le site n'est pas destinée aux questions généalogiques. Celles-ci se posent exclusivement sur le forum.

Expoactes :

Le CHGB a mis en ligne le 1 avril 2009, un site de données sur www.chgb.org consultable à partir d'un lien intitulé « Données en Ligne », cette base de données remplacera à terme la table des mariages, avec toutefois un plus, puisqu'elle comporte des naissances et des décès.

Tous les adhérents à jour de leur cotisation 2009 ont reçu un mail par l'intermédiaire d'un robot sur free.fr, leur donnant un Login et un mot de passe pour accéder aux détails des données en ligne du CHGB, il est important de conserver ce message comportant les informations confidentielles pour se connecter

Après une période de mise au point d'environ un mois, les réglages suivants ont été adoptés : à savoir, un quota de 20 points, renouvelable chaque jour, est affecté à chaque adhérent, 1 point correspondant à un acte consulté en détail et non une page. Si l'acte est non filiatif, il est inutile de demander le détail qui coûtera 1 point sans obtenir d'indications complémentaires.

Les non adhérents auront la possibilité de visualiser les dates et les patronymes sans pour autant avoir accès aux détails des actes.

Afin de contrer les aspirateurs de sites, la vitesse de consultation est de 25 actes à la minute, après quoi l'adresse IP de l'utilisateur est bloquée.

Les possibilités de recherches avancées sont très intéressantes, outre la recherche sonore, on peut rechercher par début ou fin de patronymes, par prénom ou par couple, le fait de se connecter avec un pseudo pour les adhérents donne accès à la recherche par méthode Levenstein, qui permet d'effectuer des recherches sur les patronymes avec 1 à 5 différences d'orthographe.

Il ne reste plus qu'à alimenter et faire grossir cette base par l'intermédiaire des adhérents bénévoles qui dépouillent des communes ou ceux qui possèdent des données suite à leurs recherches généalogiques.

Bulletin :

Le 13^{ème} bulletin sort très prochainement. 3 bulletins par an seront faits. Il sera possible d'en faire un supplémentaire si matière il y a. Un grand remerciement aux auteurs sans qui il ne pourrait pas exister.

N'hésitez pas à nous proposer des articles.

La partie questions/réponses reste malheureusement souvent sans réponses. Pensez aux adhérents non internautes qui ne peuvent pas utiliser le forum.

Les forums :

Nous rappelons que le forum « ancêtres en avesnois » est indépendant de toute association. Il est utilisé comme support pour nos recherches et nos questions. Il est ouvert à tous. Il y a en moyenne de 1000 à 2000 messages par mois, il est composé d'environ 500 membres dont 150 du CHGB.

CHGB-infos est réservé aux adhérents pour faire passer les informations importantes, ou toute information à caractère non généalogique.

Pour les deux, il faut être inscrit sur Yahoo pour pouvoir y accéder. Dans le cas contraire, il est juste possible de recevoir ou envoyer des messages.

Les manifestations et sorties faites en 2008 :

- Aymeries, 25 personnes avec Gérald Collet
- Bombardements des citées cheminotes par le Collectif de La Florentine, le CHGB était représenté par Daniel Blondel et Colette Rabin-François
- Saint Hilaire sur Helpe, exposition du 11 novembre.
- Salon régional du livre à Etroeungt, le dernier week-end de novembre, où était présenté le livre « Aymeries, un site historique »
- URAG 59/62

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

Rapport financier

- Solde au 31.12.2007 5574.74
- Solde au 31.12.2008 4932.83

Le poste photocopies est important malgré le prix raisonnable demandé par l'opérateur. Celui des fournitures de bureau est également important mais expliqué par l'achat de matériel.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

Election de membres du CA.

Sont sortants pour fin de mandat, Nicolas Vydt et Marie-Claude Fagot

Sont sortants volontaires pour atteindre le quota du tiers renouvelable, Sylvette Carion et Daniel Blondel.

Se présentent Alain Guérez, Marcel Biérent, Nicolas Vydt et Marie-Claude Fagot.

La proposition de vote à mains levées est acceptée à l'unanimité.

Les 4 membres sont élus à l'unanimité.

Projets pour 2009

2009 nous amène à l'achat d'une imprimante laser noir et blanc recto-verso automatique semi professionnelle, les modèles personnels n'ayant pas une capacité d'impression mensuelle suffisamment élevée. Cela nous permet de gagner le coût des photocopies, et du temps car la machine peut fonctionner seule pendant que nous faisons autre chose comme les reliures ou des recherches. L'impression se fait à partir de fichiers informatiques exclusivement.

Nous allons acheter un PC plus performant,

Nous mettons en route « expoactes »

Nous cherchons des volontaires pour notre participation à Scaldobresia à Escaudoevres pour les dates des 19 et 20 Septembre 2009.

Nous comptons participer à nouveau au salon du livre régional à Etroeungt,

Nous cherchons aussi des volontaires pour faire des dépouillements et des photos.

Questions diverses

Aucune question posée.

Nous clôturons donc l'Assemblée Générale à 11h45 et passons au pot de l'amitié. Avec l'arrivée impromptue du « parrain » du CHGB, Jean-Paul Blanquart, actuel vice-président du GGRN, qui a quitté discrètement sa propre assemblée générale pour venir nous rejoindre.

Nous souhaitons un bon appétit à ceux qui ont choisi de continuer la journée par un repas à l'auberge de Sassogne suivi d'une conférence donnée par Gérald Collet sur cet endroit et Renaut Folie.



Situation :

Au Sud Ouest de TRELON, dans le parc Naturel de l'Avesnois, FERON, qualifié "...*écri*n de pierre bleue et de verdure...", est un village rural de 1339 ha, très ancien, organisé autour de son église fortifiée.

L'origine du nom vient du fer, exploité dès le 11^{ème} siècle au Pont de Sains. Une première forge y fut créée en 1581 par Philippe de Lallis, maître de forges de GLAGEON.

Étymologie :

- *Ferwon* : 1140 cartulaire de l'abbaye de Liessies - 1167 bulle du pape Alexandre III
- *Féron* : 1186 Annales du Hainaut - Jean de Guise XII - 339
- *Fiéron* : 1323 3^{ème} cartulaire du Hainaut.
- *Le Feron - Le Ferron* : documents divers.



Aperçu historique :

La première mention du village figure dans l'acte de donation de Thierry 1^{er} d'Avesnes à l'abbaye de LIESSIES en 1095.

- 1186 : Paroisse du décanat d' Avesnes, de la collation de l'abbaye de Liessies, plus tard comprise dans la cure de Glageon, puis vers 1666, paroisse particulière.
- 1212 : le village est compris dans la baronnie d' Etroeungt, éclissée de la terre d' Avesnes par Gauthier II, en faveur de son frère cadet, Bouchard.
- 1248 : Charte consacrant les libertés communales, octroyée par Jean 1^{er} d' Avesnes et Alix, sa femme. Le village suit alors les destinées de la terre d' Etroeungt.
- 1636 : Brûlé par les Français.
- 1657 : Les Espagnols ayant échoué devant Calais traversent le village avant de se retirer sur Mariembourg.

- 1678 : La baronnie d' Etroeungt, avec Féron, devient possession française au Traité de Nimègue.
- 1708 : Propriété du Duc d'Orléans, avec Avesnes, Etroeungt, et Eclaires.
- 1790 : compris dans le canton d' Etroeungt et, en l'An X, incorporé dans celui de Trélon.

L'église fortifiée :

protégée par les MH (1948)

L'église Saint Martin voit sa tour carrée surélevée en 1614 et munie de meurtrières. Incendiée en 1636 par les français, elle est reconstruite. Le chœur est restauré en 1784.



Le chœur et les deux nefs.



Quelques autres détails



Cartouche au dessus du portail
Anthoine DUPONT
Mambour 1613



Fonds baptismaux



CY GIST TZABEN WARIG QUI TREPASSA LE (15 ? -
25 ?) d' AOUT 1594.
PRIEZ DIEU POUR SON AME ¹



MICHET DE FRANE QU'IL A PLU (A DIEU ? - AU SEI-
GNEUR ?) DE RAPELER DE CE MONDE LE (18 ? -
28 ?) AVRIL 1600.
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

1. Note de Gérald COLLET : Je pense qu'il s'agit de l'écriture "Humanistique", un dérivé du gothique utilisé en Italie au 16ème, assez fréquent sur les documents d'époque. Pour le nom du défunt, il s'agit d' un étranger. Je lis " Tzaben Warig" : "tzaben" en Roumanie, est un mot d'origine tzigane...là, c'est peut être un Hongrois... (nombreux dans les troupes en Hainaut au 16ème siècle...)

Pour passer de l'église au château



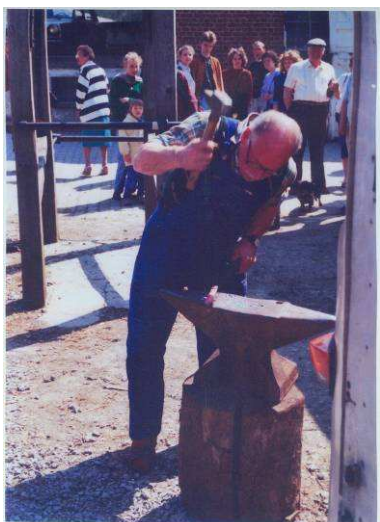
PHILIPPE JOS. THEO POSCHET DU PONT DE SAINS MORT LE 9 FEVRIER 1746 AGE DE 71 ANS. PROPRE A BRILLER DANS LE MONDE, IL N'AIMA QUE LA SOLITUDE. AU MILIEU DU TUMULTE DE GENT AFFAIRES IL SCAVOIT POSSEDER SON AME EN PAIX. SOLIDEMENT PIEUX ENVERS DIEU, AUSI RESPECTUEUX POUR SES MINISTRES, VIF ET SAGE DANS SON ZELE POUR LA RELIGION DONT IL CONNOSSOIT TOUS LES PRINCIPES, ASSIDU A LA PRIERE, GRAND OBSERVATEUR DE MOINDRES PRECEPTES DE L'EGLISE, MODESTE, PRUDENT, GRAVE, GAI ET POLI, OBLIGEANT POUR SES PROCHES, POUR SES DOMESTIQUES, POUR LES ETRANGERS, ET ORNE DE MILLE AUTRES VERTUS, IL ETAIT LE MODELE ACHEVE DE L'HONNETE HOMME, DU PARFAIT AMI ET DU VERITABLE CHRETIEN. MAIS SON CARACTERE LE PLUS MARQUE ET SA VERTU FAVORITE ETOIT UNE GENEREUSE ET TENDRE CHARITE POUR LES PAUVRES QUI LE PLEURENT COMME LEUR PERE ET DONT LES REGRETS FONT SON JUSTE ELOGE
REQUIESCAT IN PACE

Le château du Pont de Sains : protégé MH (1948)



Élevé au 16ème siècle, près d'un vaste étang, il ne restait que les deux tours de la porte d'accès. En 1747, Philippe-Emmanuel du Puis rebâtit sur les lieux un château que Talleyrand rachète après les saisies révolutionnaires. Il s'y réfugie pendant sa disgrâce, ajoute une aile en 1808 et un étage en 1829. A la fin du 19ème, d'importants travaux sont effectués par la famille de Castellane.

Il est actuellement propriété de l' Association Trélonnaise "La Maison des Enfants" qui y a créé un Centre d'Aide par le Travail.



Démonstration de forge lors d'un « portes ouvertes » à la Maison des Enfants dans les années 1980 par un forgeron époux d'une descendante des maîtres de forge POLCHET.

Le Temple de l'Amour, rendez-vous de chasse de Talleyrand.

Le sous-entendu du nom est très évident, ce n'était pas qu'un rendez-vous de chasse.



Autres lieux

- **La Fontaine Rouge** : source ferrugineuse, origine de son nom, riche en magnésium.
- **La chapelle** : au lieu-dit "mauvinage" - protégée MH - 1951.
- **La Rue heureuse** : En 1791, il y avait un haut-fourneau.

Autres lieux : Le Buisson Barbet - La Masure - La Fosse Madame - Saint Nicolas - Bellevue - Le Trou de Féron - Les Bruyères - La Cense - La Frasnoy - Les Bois du Grand et Petit Fresseau.

Depuis 1978, FERON est connu pour son Festival Annuel de musique, danse, théâtre et artisanat appelé : "Les Féronades".

Monument aux morts



Daniel BLONDEL et Gérald COLLET.
photos : Colette FRANCOIS.

Féron dans le bottin de 1908.

À 13 kil. d'Avesnes. – Bureau de poste aux lettres – Gare de voyageurs de Féron-Glageon (à 2 kil.). – Gare de marchandises de Fourmies (à 5 kil.). – Poste télégraphique de Fourmies (à 4 kil.). – 531 habit. – *Fêtes communales* : Pentecôte (2 jours), et 3^{ème} dim. de sept.

<i>Maire</i> :	Durieux (D.).
<i>Agent d'affaires</i> :	Paillard-Fernel.
<i>Agriculteurs</i> :	Fourdrignier (Th.). – Hostelet-Gillion. – Leveau (A.). – Rousseaux-Azarie.
<i>Apiculteur</i> :	Cabot.
<i>Beurre</i> :	Lautier (V ^{ve}).
<i>Bois</i> :	Dumez.
<i>Bouchers</i> :	Deltonne-Darras.
<i>Boulangers</i> :	Brunois.
<i>Brasseur</i> :	Despaigne.
<i>Épicerie, étoffes</i> :	Cointement. – Lejeune sœurs. – Ravaux (V ^{ve}). – Vasseur (V ^{ve}).
<i>Fromages</i> :	Bertrand (L.). – Coli-net (O.). – Deltonne (V ^{ve}). – Lernould. – Martin (V ^{ve}).
<i>Grains</i> :	Ravaux (P.).
<i>Maréchaux</i> :	Dumont. – Tholomé.
<i>Sabotier</i> :	Ducarne (Aug.).
<i>Scierie mécanique</i> :	Bernard (H.).
<i>Tabac (débit de)</i> :	Fleurisse (N.).
<i>Tourneur en bois</i> :	Hivet.

CHÂTEAU DES BRUYÈRES :	Pourbaix.
CHÂTEAU DU PONT-DE-SAINS :	Marquis de Castellanne.
CHÂTEAU TOURELLES DES BRUYÈRES :	Paillard-Fernel.
PONT-DE-SAINS (<i>commune de Féron</i>),	Passage inférieur et gare de voyageur sur la ligne de chemin de fer du Nord (ligne d'Aulnoye à Hirson à 216 kil. De Paris).

Dominique Sallé



Maroilles

L'histoire de Maroilles est intimement liée à celle de son abbaye fondée vers 650 et dont Humbert fut le premier abbé. Des traces d'une occupation beaucoup plus ancienne du site ont été retrouvées. Maroilles pourrait tirer son nom du celte Maro ĩalo, grande clairière.

On connaît peu de choses sur les premiers siècles de l'évolution de Maroilles et son abbaye, consacrés au défrichement de la forêt et à l'établissement de la communauté. L'abbaye fut détruite en 879 par les Normands, puis en 953 par les Hongrois.



L'abbaye au milieu du 18^e siècle. Maquette de 1982 exposée dans l'église paroissiale

La commune de Maroilles est déjà bien établie lorsqu'en décembre 1245 une charte ou loi de paix précise les attributions en matière de justice et d'administration. La commune était gérée par un maire, désigné par l'abbé, ainsi que par 7 échevins et 12 jurés, essentiellement représentants des intérêts communaux.



Blason d'Alexandre III de Brissy abbé de 1645 à 1699

Les échevins étaient changés chaque année et élisaient les nouveaux échevins et jurés. Ce mode de gestion a perduré jusqu'à la Révolution.

La même année, une sentence définit les droits des habitants sur les bois, les pâturages et les eaux de la terre de St Hubert. Cela n'empêcha pas des contestations de part et d'autre et de nombreux procès jusqu'à la Révolution.

Les actes d'échevinage ont été conservés depuis 1492 et sont une source précieuse d'information sur la vie de la cité et pour la généalogie. Les registres paroissiaux sont conservés depuis 1638

pour les baptêmes, 1669 pour les mariages, 1694 pour les sépultures, avec des lacunes entre 1718 et 1738 pour les mariages et sépultures.

Situés à proximité de la frontière française, Maroilles et son monastère eurent beaucoup à souffrir des différentes guerres qui affectèrent le Hainaut. Les campagnes de Louis XIV furent particulièrement dures, aux réquisitions s'ajoutant de très lourds impôts.

Le 18^e siècle se caractérise par une forte prospérité liée au développement de la fabrication du fromage de Maroilles dans les fermes. C'est à cette époque que se généralise le paysage bocager avec ses pâtures entourées de haies vives. Cette prospérité bénéficie surtout à l'abbaye.



Le reliquaire de St Humbert



Les habitants de Maroilles ont de plus perdu un important procès contre l'abbaye en 1780. La révolution leur apporte l'occasion d'une revanche. Le 28 juillet 1789, la population envahit et saccage l'abbaye. Vendus comme biens nationaux en 1791, les bâtiments de l'abbaye sont pour l'essentiel aussitôt démolis. Seuls restent la grange dimière et le moulin, qui fera de la farine jusqu'à l'incendie de 1889 qui le ravagea.

L'église actuelle a été construite entre 1729 et 1738 à l'emplacement de la précédente église dont elle en a conservé une imposante collection de pierres funéraires du 17^e siècle.



Le chœur de l'église paroissiale



l'ancien orgue de l'abbatiale



L'église de maroilles

Classée monument historique, on y trouve entre autres le reliquaire de Saint Humbert et l'ancien orgue de l'abbatiale, daté de 1724. Dans le chœur de l'église, d'élégantes boiseries en chêne sont appliquées sur les murs. Datant du 18^e siècle, elles sont l'œuvre de menuisiers locaux, les frères Troyaux.

Le fromage de Maroilles passe pour être millénaire. En fait on ne trouve les premières traces d'un véritable maroilles qu'au 16^e siècle. Il a besoin pour sa maturité de passer plusieurs mois dans une cave fraîche et humide. De telles caves impliquent des constructions en pierre qui ne se généralisent qu'au 18^e siècle.

La production laitière et le fromage restent l'activité principale au 19^e siècle. Des pommiers plantés dans les pâtures fournissent un revenu complémentaire.

La population reste stable et voisine de 2000 habitants. L'état civil permet de suivre l'évolution des techniques et métiers au cours du 19^e siècle. Une brigade de douaniers

est installée à Maroilles entre 1815 et 1850. Avec la canalisation de la Sambre, des naissances sur les bateaux sont régulièrement enregistrées à partir de 1843. Les employés du chemin de fer apparaissent en 1857. On



Le moulin, daté de 1575 (Photo Jean-Pascal Markiewicz).



trouve le premier électricien en 1900.

Un renouveau des activités de tannerie et de corroierie apparaît à partir de 1890 avec la création d'une fabrique de galoches et de cuirs vernis. La population liée à ces activités contribue alors pour 20% des naissances.

Racheté par la tannerie après l'incendie de 1889, le moulin est transformé en usine électrique qui fournit l'éclairage à la ville à partir de 1907.

Le Monument aux Morts et des plaques commémoratives sur l'église témoignent des enfants de Maroilles morts pour la patrie depuis la Révolution et dont on trouve la trace au fil des pages de l'état civil.



Le Kiosque à musique.

Joël FREHAUT

Maroilles dans le Bottin de 1908.

A 13 kil. d'Avesnes. - Bureau de poste aux lettres – Poste télégraphique - 2027 habit. – Ligne de chemin de fer à grande vitesse, gare pour voyageurs et marchandises, colis postaux à Hachette (à 3 kil.). - Ligne de chemin de fer à petite vitesse, gare pour marchandises à Landrecies (à 7 kil.). – *Franc-marché* : 1^{er} lundi de chaque mois. - *Marché* : mardi. - *Fête communale* : 2^e dimanche de mai. - *Fête patronale* : le 6 septembre, lorsqu'il tombe un dimanche, ou le dimanche suivant - Société de secours mutuels. - Fanfare. – Succursale de Perception.

<i>Maire</i> :	Carton (L.) (Chevalier du Mérite Agricole).
<i>Notaire</i> :	Azambre fils.
<i>Sap.- Pomp.</i> :	Laurent (Ch.) (Chevalier du Mérite Agricole), Capit. comm ^t .
<i>Agriculteurs</i> :	Azambre (H.). - Beaudoux (A.). - Bévière (P.). - Brasselet (F.). - Delettre Carion. - Largillière-Tricot. - Leporcq (C.). - Sculfort (A.). - Sculfort, (J. B.) (Chevalier du Mérite Agricole). - Tricot (A.). - Tricot (C.).
<i>Bestiaux (march. de)</i> :	Dejardin. - Troyaux.
<i>Beurre (en gros)</i> :	Alvin (C.). - Hazard-Fontaine. - Laiterie de la Basse-Maroilles. - Société anonyme des Laiteries Maroillaises.
<i>Bijoutier</i> :	Jean (Mlle Berthe).
<i>Bouchers et charcutiers</i> :	Frémy--Duvinage. - Tison-Troyaux. - Troyaux-Marchand.
<i>Boulangers</i> :	François (Henri). - Lussiez. - Rousseau-Meurant. - Sculfort. - Sénéchal.
<i>Bourelriers</i> :	Cras. – Dupont (A.). - Flon. - Plateau.
<i>Brasseurs</i> :	Brasserie Maroillaise. - Évrard. - Sévers (A.).
<i>Cafetiers</i> :	Cras. - Delvallée. - Hequet.
<i>Chapeliers</i> :	Bisiaux (C.). - Gau. - Rousseau-Meurant.
<i>Charbons</i> :	Leclercq. - Sculfort (A.).
<i>Charrons</i> :	Blanchard. – Haimez.
<i>Chaussures (march. de)</i> :	Alvin-Doge. - Balleux. - Blaugy. - Cras. - Loiseaux (Mlle.).
<i>Cuir vernis (Voir Tanneurs).</i>	
<i>Électricité</i> :	Station de charge d'électricité, à l'ancien moulin de l'abbaye.
<i>Entrepreneurs</i> :	Clèves. - Delyallée (J.). - Lechartier.
<i>Épicerie</i> :	Alvin. - Blaugy. - Dautricourt. - Dupont (L.). - François (H.). - Guermann. – Lebon (V ^{ve}). - Sclavon-Brissy. - Troyaux (V ^{ve}).
<i>Épicerie, étoffes</i> :	Alvin-Doge. - Balligand (V ^{ve}). - Herenghuel. - Laurent (Ch.). - Moreau. - Sculfort-Jacquín.
<i>Étoffes</i> :	Jean (V ^{ve}).
<i>Faïences et porcelaines</i> :	Beauvois. - Villers-Dejardin.
<i>Farines</i> :	Hazard. - Héquet. - Sculfort.
<i>Ferblantiers</i> :	Courtin-Flécher. - Courtin-Wallerand.
<i>Fromages (expéditeurs de)</i> :	Alvin. - Hazard-Fontaine. - Héquet. - Laurent (Ch.) (Chevalier du Mérite Agricole). - Sculfort (A.).
<i>Galoches (manuf. de)</i> :	SOCIÉTÉ ANONYME DES TANNERIES & CORROIERIES DE MAROIL-LES, 2 médailles expos. univ. Paris 1900.
<i>Graines</i> :	Cosset-Jacquín. - Dorémus (V ^{ve}). - Vinchon.
<i>Guêtres et molletières</i> :	Société anonyme des Tanneries et Corroieries de Maroilles.
<i>Horlogers</i> :	Deshays. - Monchi-court.
<i>Hôtel</i> :	Delvallée (V ^{ve}), Mouton-Noir.
<i>Instruments agricoles et installation de laiteries</i> :	Courtin □ Flécher. - Courtin-Wallerand. <i>Marbrier</i> : Sclavon-Brissy.
<i>Maréchaux</i> :	Caulley. - Dereux. - Harpin.

Médecin :	Mouton.
Menuisiers-ébénistes :	Azambre. - Prévot. - Troyaux (C.). -Troyaux (V.).
Mercerie :	Balligand (V ^{ve}). - Guer-mann.- Hérenghuel. – Sclavon--Brissy.
Modes et lingerie :	Cuisset (V ^{ve}). - Lamelin (M ^{me}). - Malfait (M ^{lle}). - Podvin (M ^{me}).
Peintres :	Courtin (E.). - Courtin--Michaux.
Pensionnats :	
Écoles primaires supérieures :	
de garçons,	Dromby, direct. -
De filles,	Planart (M ^{lle}).
Pépinieristes :	Cossez (Edm.). - Vinchon.
Pharmacien :	Grincourt.
Quincailliers et fers :	Courtin--Flécher. - Courtin-Wallerand. - Logeard.
Sabots :	Loiseaux (M ^{lle}). - Moreau. - Sclavon-Brissy.
Serruriers :	Courtin-Flécher. - Logeard-Sénéchal. - Priez (H.).
Tabac (débits de) :	Delvallée--Priez. - Héquet. - Largillière. -Vinchon.
Tailleurs :	Bisiaux-Priez. - Delporte-Logeard. - Delporte-Marouzé - Dupont Lemer. - Gau.
Tanneurs-corroyeurs :	Gosseaux et Bosquette. Société anonyme des Tanneries & Corroieries de Maroilles (anc. Etabl. Mailliard et Boulmont), <i>manufacture de cuirs vernis pour fabrique de chaussures, spécialité de cuirs vernis et cuirs mats de toutes couleurs pour la carrosserie automobile.</i> - 2 médailles expos. univ. Paris 1900. – <i>Dépositaire à Paris</i> : P. Jusseau, rue de Paradis, 21 bis.
Vannerie :	Bouteau – Godet.
Vétérinaire :	Jacquin (D.).



Maroilles, carte ayant circulé en 1908.

Dominique SALLE

Une Vieille expression populaire : *« Les Pucelles de Marolles »*

Tiré des « Mémoires de la Société Archéologique et Historique d'Avesnes ».

Auteur Jean Mossay.

"... On trouve dans l'oeuvre de nos conteurs du 16ème siècle une expression qui revient souvent. Dans les récits grivois qui abondent à cette époque, que ce soit dans les « Joyeux Devis » de Bonaventure Desperiers, ou dans les « Dames Galantes » de Brantôme, pour qualifier une femme de moralité douteuse, nos vieux auteurs la baptisent « Pucelle de Marolles ». Une pucelle de Marolles, c'était donc autrefois une fille, tout court, avec le sens péjoratif que ce seul mot comporte. Quelle est l'origine de cette expression ? Et tout d'abord, de quel Marolles s'agit-il ? Car plusieurs villages de France portaient autrefois et portent encore le nom de Marolles, en Normandie, dans la Marne, etc..

Aucun doute n'est possible. Un seul village appelé Marolles avait au temps jadis, quelque réputation : c'était Marolles en Hainaut, aujourd'hui Maroilles, commune de l'arrondissement d'Avesnes.

D'où provient donc cette fâcheuse renommée qu'ont eue autrefois les habitantes de Maroilles ?
Et comment cette appellation de pucelle de Marolles est-elle devenue proverbiale ?

Les philologues du 17ème siècle, qui ont pu, mieux que nous, remonter aux sources, et rechercher, dans des temps qui n'étaient pas encore très lointains l'origine de cette expression populaire, nous renseignent à ce sujet.

Le philologue La Monnoye (1641-1726) dans les annotations qu'il donne à l'oeuvre de Bonaventure Desperiers, dit ceci : « Marolles, autrefois Maroilles, en latin Maricolae, Mareoliae et Manhae, est un village du Hainaut, dépendant d'une abbaye de St-Benoit, diocèse de Cambrai. Comme les moines y étaient maîtres, leur familiarité avec les filles du village fit qu'elles eurent mauvais bruit, en sorte que, par une contre-vérité qui a passé en proverbe, on a nommé pucelles de Marolles celles qui ne le sont pas.»

Et Leduchat (1658-1735) commentateur de Rabelais, nous donne une explication analogue. « Ce proverbe est vraisemblablement fondé sur ce qu'à Maroilles, gros bourg de la Sambre, à deux lieues plus bas que Landrecies, y ayant, comme on sait, une abbaye de moines bénédictins, on compte peu sur la pudicité des filles du lieu. »

A l'époque où ces commentaires étaient écrits, l'expression n'était pas encore tombée en désuétude ; peut-être pouvait-on même en contrôler facilement le sens originaire, et c'est pourquoi on peut faire quelque crédit à La Monnoye et Leduchat. Ces explications furent d'ailleurs données un demi siècle trop tôt pour qu'on puisse les taxer de tendances voltairiennes. Ce sont les principales : il y en a d'autres, mais qui sont moins convaincantes.

Dans la collection des Archives littéraires et historiques du Nord (année 1854). A. Dinaux entreprend de défendre la réputation des moines bénédictins, et la vertu des Maroillaises sans apporter toutefois aucune lumière nouvelle, et sans produire aucun argument probant.

Le proverbe, dit-il, trouverait son explication en ce fait que Maroilles est un pays agricole, et que les jeunes fermières sont obligées d'aller traire leurs vaches, seules, au loin, dans des prairies isolées, encloses de haies. Ces promenades en campagne les auraient fait soupçonner de certaines rencontres, et de certains faux-pas, et auraient jeté quelque ombre sur leur réputation.

Au point de vue critique, cette explication n'est guère satisfaisante. En effet, Maroilles n'était pas, tant s'en faut, sous l'ancien régime la seule agglomération rurale de France, où l'on allât traire les vaches en prairie, et l'on conçoit mal que pour cette unique raison, un village du Hainaut ait été renommé parmi tant d'autres pour la légèreté de ses habitantes.

L'explication qui reste donc à ce jour la plus plausible est celle que donnaient La Monnoye et Leduchat. Elle a du reste l'avantage de s'accorder avec les données de l'histoire.

Au Moyen-âge en effet, les monastères avaient une réputation exécration Les moralistes, romanciers, chroniqueurs de cette époque ne tarissent pas de reproches amers et violents contre les moines, et ces reproches, hélas ! n'étaient que trop fondés. Sans doute, cette corruption générale était favorisée par le mode de collation des bénéfices ecclésiastiques. Sans doute, l'abbaye de Maroilles avait connu parfois parmi ses fondateurs et ses moines de vrais saints. Mais hélas ! à d'autres moments, elle avait connu la pire décadence et la pire corruption.

Dès le Xème siècle, la décadence des mœurs est tellement générale dans les couvents qu'un concile est déjà réuni à Trosly en 009, pour y remédier.

C'est de cette époque qu'on a conservé et transmis à Maroilles, de génération en génération, le souvenir d'un certain abbé Bérengaire, qui était considéré, disent les chroniqueurs :

« Comme une de ces comètes qui présagent les stérilités, les massacres et les désastres. Son coeur, ajoutait-on, n'était qu'une boutique de Vulcain, où ses pensées comme autant de cyclopes, travaillaient à former des grêles, des foudres et des tempêtes. Vous eussiez dit que c'était un homme composé des instruments de tous les tourments, ou plutôt un démon qui s'était glissé dans un corps humain pour faire un enfer sur la terre, et mettre le vice sur l'autel. »

Fort heureusement, son épiscopat ne dura qu'un an, le niveau moral de l'abbaye ne se releva pas après lui.

Au XIème siècle, au cours d'une visite faite à Maroilles par l'évêque Gérard, celui-ci y constate (1020) que les chanoines vendent les ornements et les vases sacrés et « trafiquent les reliques pour satisfaire leur lubricité ».

Et malgré des tentatives et des périodes d'assainissement, le monastère de Maroilles, comme tant d'autres, continue à ignorer les disciplines chrétiennes.

Au XIV siècle, il avait à sa tête Jean V, dit le Noble. Celui-là fut d'une richesse provocante. Il avait pour son service exclusif 5 ou 6 valets de chambre, 12 ou 14 chevaux. Quand il partait en voyage, il faisait porter à sa suite, ainsi que les plus grands seigneurs du temps, dans des caisses disposées exprès, sa vaisselle précieuse, ses gobelets, tout son service de table.

Et ce ne sont là que des exemples pris parmi beaucoup de cas semblables...

La réputation des moines dut gagner vite les filles de Maroilles, mais je crois qu'une coutume de ce village fit plus que tout le reste pour accréditer ce bruit. C'était celle des « récréations » qui paraît fort ancienne, et qui s'est perpétuée jusqu'à la révolution. Suivant cette coutume, les gros fermiers du monastère (et presque tous les fermiers de Maroilles dépendaient de l'abbaye) devaient une ou plusieurs fois par an, offrir aux moines, ou aux privilégiés d'entre-eux, un somptueux dîner. C'était la « récréation ».

Cette dîme bizarre obligeait le fermier à offrir ce jour-là ses meilleures volailles, ses agneaux les plus tendres, les fruits les plus succulents de son jardin, ses vins les plus généreux. Ces jours-là, on voyait de grand matin les moines partir sur leur charrette, pour ne rentrer que dans la nuit, replets et fort gais Les mauvaises langues eurent là une splendide matière à médisances, et c'est, je le crains, dans ces repas pantagruéliques pour lesquels moines et abbés quittaient leur cloître, c'est dans ces réjouissances qu'ils partageaient avec la famille de leurs fermiers, qu'il faudrait chercher cette « Familiarité avec les filles du village » dont parle La Monnoye, et peut-être l'origine de l'expression populaire «Pucelle de Marolles».

Pour résumer cette question de philologie locale, un fait est certain : C'est qu'à l'époque où l'expression était d'usage courant, le village de Marolles se confondait avec l'abbaye dont la vie l'absorbait tout entier. Il n'y a donc rien d'étonnant qu'en un temps où la verve populaire faisait à tort ou à raison des gorges chaudes de la vie monacale, la réputation des Maroillaises soit la conséquence des coutumes libres du monastère de St-Benoit.

Ceci dit, il faut convenir que de nouvelles conjectures restent toujours permises..."

Transcription : André DUVAUX.



La Forge de la Galoperie.

Notice historique tirée des : « Mémoires de la Société Archéologique de l'Arrondissement d' Avesnes".

Si l'on ne veut point se creuser la cervelle pour trouver l'étymologie de la Galoperie dans les actes, on écrit indifféremment Galoperie ou Galopp'erie. On n'a qu'à se rappeler que dès le commencement du XVIIème siècle elle était déjà la propriété d'une famille Galopin ¹.

La situation de la Galoperie au milieu de la division de la Forêt Charbonnière sur une réserve d'eau pouvant produire une chute élevée, fait supposer que, de même que la plupart des forges de l'arrondissement d' Avesnes, celle-ci fut d'abord une forge gauloise puis gallo-romaine et franque ².

En 1572, Jean Galopain hérita de son père le fief de la Galoperie, dont il fit le relief devant la cour féodale d'Avesnes sous la désignation suivante :

« Un certain fonds d' héritage en la Haie d' Anor, à usance d'estang et place où il y avait ci-devant forge à présent ruinée avec quelceques héritaiges ; l'un dît la Moielle et l'autre expliqué ci-dessus. « La Morelle » assez près du vivier, tirant vers le moulin dît du Marteau comprenant une huisine, marteau et affinoir. »

Elle appartenait donc en 1572 à Jean Galopain. Sa fille, Françoise Galopain qui avait épousé Georges Adam, hérita en 1585. Françoise Adam leur fille, épousa Jean de Béhault qui fit le relief de la Morelle en 1638. Georges de Béhault leur fils entra en possession de cet héritage vers 1671. Barbe de Béhault, leur fille, hérita de la Morelle vers 1711.

En 1579, la Galoperie passa entre les mains du fils de Jean Galopin qui portait le même prénom que son père.

Par acte d'arrentement du 13 mais 1595, Jean Galopain céda la Galoperie à Jean Lemosnier dit la Lobbe, moyennant une rente annuelle de 200 livres. Celui-ci releva les ruines de la forge et y établit un fourneau. Jacob Lemosnier, dit la Lobbe, succéda à son père dans la propriété de la Galoperie et en fit le relief en 1632.

On voit dans l'acte de relief que le bief comprenait alors : « un fourneau, vivier et prairies contenant 40 razières d'héritages. »

En 1641, on trouve cette propriété aux mains de Jacob de la Lobbe ³ qui avait épousé Elisabeth Godin. Il était alors presque ruiné par suite des guerres qui désolaient le pays et son fourneau était éteint.

Déjà, en 1640, Englebert et Jacques de Lalobbe, propriétaires de deux maisons fortes, remontraient au roi (d'Espagne) par requête, que lesdites maisons situées en Chimay et à la Capelle étant occupées par les garnisons du roi, ils étaient privés de la jouissance d'icelles et des prés et étangs en dépendant, requéraient d'avoir récompense proportionnelle à leur perte. Le Conseil privé, à qui la requête fut renvoyée, répondit :

1. ce nom est orthographié : Galopin .ou Galopain.
2. Voir " Documents pour servir à l'Histoire des Communes de l'Arrondissement d'Avesnes. Ruymont ou Reumont " par A JENNE-PIN.
3. Ce nom est orthographié de plusieurs manières dans les actes contemporains. Aux XVIe et XVIIe siècles, on voit les personnes modifier leurs noms avec une désinvolture inconcevable. Beaucoup de roturiers abandonnèrent leur nom de famille pour prendre celui d'un fief, d'autres retournent le surnom seul quand le nom même trahit son origine roturière ; tel est Lemosnier dit de Lalobbe, dont les enfants éliminèrent le nom pour ne conserver que le surnom.
Quant au mot de Lalobbe lui-même, on le rencontre sous trois formes différentes : Delalobbe, de Lalobbe, de la Lobbe. Enfin, chose singulière, dans un acte passé devant le notaire Boussu, de Fourmies, le 25 janvier 1687 et revêtu des signatures des enfants de Jacob de Lalobbe, Jean, prêtre et chanoine de Valenciennes, signe, d'une grande écriture prétentieuse : J. de Lalobbe ; deux de ses frères signent Delalobbe, et l'autre Nicolas, simplement : N. Lalobbe.

« que le roi pouvait, pour le bien de ses sujets, mettre garnison en semblables maisons fortes, frontières à l'ennemi, sans être sujet à récompense envers les propriétaires et objecta que les suppliants étaient aussi bénéficiaires par ladite garnison sans laquelle leurs maisons seraient brûlées et ruinées par les François. »

On voit que les malheureux habitants se trouvaient dans la triste alternative d'avoir leurs maisons occupées par les troupes du roi d'Espagne ou brûlées par les François. Toutefois le Conseil ne voyait aucun inconvénient à ce qu'il fût accordé quelque récompense aux suppliants.

Ainsi arrêté au Conseil privé le 6 février 1640 (Rec. des Arrêts du Grand Conseil de S. M. C. à Malines).

Le fort de la Lobiette appartenait aussi à Jacob de Lalobbe. Celui-ci, qui l'occupait en 1651, le défendit si bien qu'il obligea le général français Rose à en lever le siège. Mais, Caruel, commandant d' Hirson étant parvenu par trahison à s'introduire, s'en empara et le détruisit complètement.

On serait tenté d'appliquer ici le même procédé étymologique que nous avons employé pour la Galoperie. En considérant que La Lobiette appartient à la famille de la Lobbe si nous ne savions que La Lobiette portait déjà ce nom en 1349. En effet, un cartulaire de l'Abbaye de Saint-Michel en Thiérache mentionne l'acte suivant daté du dimanche avant la Saint-Barthélémy - 1349 :

« Par devant la justice de Ennore appartenant à haut homme et noble le conte de Grandpreit, il fut reconnu que Gobert, abbé et le couvent de Saint-Michel en Thiérache avoient donné à Colart Poison de la Lobiette le preit aux aunes desur la Lobiette, un preit au pont de leis la Rouge Fontaine, et le preit qu'on dist Verrait, tenant es preit de le court de la Lobiette ; un preit qu'on dist le preit Symon Lucier à l'Oise. .. »

A charge par ledit Colart Poison et ses hoirs et successeurs de payer à ladite abbaye la somme de 20 sols parisis par an le jour de la St-Rémy. Ledit Colart rapporta et mit en la main de justice de Ennore dudit route de Grandpreit un courtil situé en la ville de la Lobie'tte (Tabellionat d'Avesnes).

Le 30 septembre 1643, Jacob de Lalobbe rapporte, pour garantie d'une obligation de 165 rasières⁴ de mamferme⁵ en bois au jugement d'Anor vulgairement appelé la Taille Lanibot et le fief du bois du Mont de Renguillier .

4. La rasière d'Anor valait, mesure d'aujourd'hui : 27 ares 55.

5. **Mamferme** : terre libre dont on jouissait moyennant certaine redevance qu'on pouvait racheter ; elle pouvait se transmettre par héritage. La mainferme était opposée à la main-morte, servile

Observations : Cette phrase telle qu'elle est construite est dépourvue de sens et doit être rétablie comme suit : Le 30 septembre 1643, il rapporte au jugement d'Anor, pour garantie d'une obligation, 165 rasières de main ferme en bois vulgairement appelé «La Taille Lambot» et le fief du bois du « Mont du Ranguillier».

La main ferme est une terre, non pas libre comme l'écrit l'auteur de la notice, mais tenue moyennant certaines redevances au seigneur. Parmi ces redevances il faut citer d'abord le cens annuel qui l'a fait assimiler par certains auteurs à la censève et le service de justice ou d'échevinage qui est généralement dû, en France, par le bénéficiaire du fief. Aussi Jehan Boutillier a-t-il pu appeler la main ferme au fief rural, expression hybride qui montre assez exactement le caractère de cette teneur, roturière dans son essence et cependant noble à raison de la nature d'une des prestations exigées du tenancier : le service de justice ou d'échevinage. Le cens, ajouterons-nous, est irrédévable en Hainaut ; il est aussi imprescriptible.

(**Marcel Lecompte** : Essai sur la Mainferme dans le Hainaut, Robbe à Lille 1900).

Il ne peut exister « d'obligation de 165 rasières de main ferme » mais c'est la garantie d'une obligation, c'est-à-dire d'une certaine créance qui a déterminé le débiteur à faire le rapport au jugement d'Anor des 165 rasières de main ferme qu'il détient.

Cette garantie ou gage immobilier, désignée sous le nom de rapport à loi, rapport au jugement des échevins, s'apparente à l'hypothèque qui existait aussi en Hainaut mais sans cependant se confondre avec elle. Cette institution du rapport à loi, très répandue en Hainaut est extrêmement curieuse et intéressante en ce qu'elle utilise d'une façon pratique et ingénieuse les œuvres de loi exigées, dans les pays de nantissement, pour la transmission des biens immobiliers. Elle mériterait, comme d'ailleurs les autres sûretés réelles, l'hypothèque et l'ayurre, spéciale à la coutume de Valenciennes, une étude approfondie.

Disons en un mot, alors que pour une vente, les parties se présentent devant les mayeurs et échevins, que le vendeur se « déshérite » du bien vendu entre les mains du mayeur qui « adhère » ensuite l'acheteur, cette tradition symbolique, dans le cas du rapport à loi, est limitée au « déshéritement » opéré par le débiteur, qui donne son bien de mainferme en garantie, entre les mains du mayeur. Mais celui-ci « n'adhère » pas le créancier.

L'adhérence est laissée sur la tête du juge foncier sous condition qu'à défaut de paiement à l'échéance, le bien pourra être vendu à la requête du créancier ; en ce cas le mayeur remettait à l'adjudicataire, par le coup de bâton traditionnel, l'adhérence du bien qu'il avait conservé sous cette condition. Si, au contraire, la dette était payée, le débiteur restait en possession du bien donné en garantie. Comme il n'existait pas de publicité de ces rapports à loi et qu'ainsi les autres créanciers auraient pu être abusés, le débiteur et le créancier prêtaient devant le mayeur le serment, l'un de ne « baréter ni calongier ses loyaux créanciers », l'autre de se désister de son droit sitôt payé.

On lit, dans un acte du 28 novembre de cette année que Jacob de Lalobbe, seigneur de Macquenoise, résidant présentement à Liessies à cause des guerres, avait emprunté l'année précédente et en 1641 au comte de Mouscron la somme de 24.000 florins qu'il devait rembourser à des termes convenus.

Les remboursements n'ayant pu être effectués, le sieur de Lalobbe qui redevait 15.706 florins, donna en garantie devant la Cour féodale d'Avesnes « un fief « ample consistant en fourneau, vivier et prairies, dist vulgairement La Galoperie à Anor.»

A sa mort, arrivée en 1654, Jacob de la Lobbe, prêtre séculier et chanoine à Valenciennes, reprit momentanément la direction des affaires de son père ; son frère François, on ne sait pour quelle raison, était absent du pays sans qu'on connût le lieu de sa résidence. Vivement poursuivi par les créanciers de son père, maître Jean dut abandonner l'administration des biens de la succession qu'il ne pouvait guère surveiller de Valenciennes et qui fut confiée à Christophe Maurage (6), lieutenant général du baillage d'Avesnes, à Anselme Sandrat, sergent à la Cour féodale dudit Avesnes et à quelques autres commis des créanciers.

Enfin, en 1691, les héritiers de Jacob de Lalobbe se pourvurent au Parlement « afin d'être autorisés à appréhender par bénéfice d'inventaire la succession de leur « père». Ils font valoir dans leur requête « la longue absence de leur frère François et les rigueurs de la guerre. Ils s'offrent de rembourser les créanciers sur les revenus des immeubles, se réservant seulement leurs aliments à raison de 6 pour 100 des revenus. Le Parlement fit droit à leur requête.

Cependant, la Galoperie avec ses appartenances et dépendances, fut mise en vente en 1680. Par acte du 20 juin de cette année elle fut rachetée par Englebert de Lalobbe, écuyer, seigneur de Macquenoise et de Ranguillier résidant à Valenciennes pour le prix de 1200 livres une fois payées, outre et pardessus les rentes seigneuriales s'élevant à 36 livres et une rente de 50 livres due sur ledit fief avec vingt et une années d'arrérages. Les droits seigneuriaux s'élevèrent pour cet achat à 610 livres outre le requiert fixé à 122 livres.

L'acquéreur en fit le relief devant la Cour féodale d'Avesnes le 13 juillet 1680. Il est dit dans le rapport de relief que l'étang a une surface de 50 journaux environ, ce qui ferait de notre mesure d'aujourd'hui 13 hectares 77 environ.

En 1682 tout n'était pas encore terminé avec les créanciers de Jacob de Lalobbe. L'année qui précède sa mort, Guillaume Danys, de Trélon, s'était rendu caution pour lui du paiement de la moitié d'une rente de 202 livres avec les arrérages depuis 1653. Jacob n'ayant pu opérer ce remboursement, à la mort de Guillaume Danys, on saisit les biens de sa succession et ses enfants durent rembourser la somme pour laquelle leur père s'était rendu caution. De là procès intenté aux héritiers de Jacob, procès qui ne se termina que le 3 mars 1682 par un accord conclu entre les parties par devant les mayeurs et échevins d'Anor. (chirographe sur parchemin).

En 1687, on vendit le reste des biens provenant de la succession de Jacob de Lalobbe. Par un acte préalable à cette vente (25 janvier 1689) ses héritiers déclarèrent, épris d'une affection fraternelle, « vouloir partager les biens de leur père par égales portions. »

Le 7 mai 1711, la Galoperie appartenait encore à Jean et Englebart de Lalobbe. Il y eut contre eux une saisie réelle à la requête du sieur Ignace Cousin, seigneur de Coulmont, demeurant à Mons.

Elle passe ensuite à Nicolas de Lalobbe, frère du précédent, qui la laisse, vers 1713 à son neveu Charles-François Carion, fils aîné de sa soeur et qui hérita en même temps du fief du Mont du Ranguillier.

Jacob de Lalobbe eut six enfants : Jean, Antoine, Nicolas, François (longtemps expatrié), Englébert et

6. Il s'agit ici de Christophe de Maurage, seigneur de Warlu qui avait épousé Marie-Agnès Gautier. Il y eut dans sa famille, en 1698, une aventure qui fit grand scandale en la bonne ville d'Avesnes. Messire Christin de Simony écuyer, seigneur de Broutière, avait demandé en mariage demoiselle Marie-Philippine de Maurage, fille des précédents, la demande ne fut pas agréée. Mais la jeune fille, qui n'était pas de l'avis de ses parents, abandonne le toit paternel pour suivre l'époux qu'avait choisi son cœur. Quelques jours plus tard, le 11 novembre 1698, les fugitifs trouvèrent un bon prêtre qui bénit leur union. En présence du fait accompli, les parents pardonnèrent et le 2 décembre suivant, ils firent ratifier le mariage clandestin « selon les formes prescrites par les canons », par-devant le notaire Diesme, d'Avesnes.

Marie-Jacqueline qui épousa Jacques Carion procureur du roi au bailliage d'Avesnes.

A la mort de Charles-François Carion en 1750, son fils Philippe-Vincent Carion, chevalier de Macquenoise, officier au régiment d'Anhalt, infanterie allemande au service du Roi, hérita de la Galoperie et la vendit par acte du 15 juillet 1763 à Hilaire Despret qui en fit le relief devant la Cour féodale d'Avesnes le 8 août 1763. La Galoperie est ainsi désignée dans l'acte de relief :

« *Le fief de la Galoperie consistant en un fourneau, étang et autres lieux, situés à Anor, tenant à la Haie d'Avesnes, aux aisements d'Anor et à la Taille Lambot.* »

Par le décès de leur père en 1785, Louis-Albert-Joseph Despret et Théophile-Despret⁷, héritèrent du fief de la Galoperie dont ils firent le relief le 15 novembre 1786.

André DUVAUX.

7. Les de Behaigne, les Poschet ou Polchet, les Le mosnier, Lemonmer, Meusmerou Meunier (même famille), les Goulard, les Machelart, les Renaut, les Despret, occupèrent la plupart des forges du pays d'Avesnes et de Chimay aux XVI, XVII et XVIII siècles. On ne voit guère figurer les Despret qu'au XVIII siècle (cf. Abbé TRELICAL, la Famille Despret). Le 19 février 1742, Jean-François Despret, d'Anor, vend une forge à battre le fer à Nicolas Poschet d'Hirson. A la même date, l'acquéreur loue les deux autres trous de cette forge à Jean-François et Hilaire Despret, de Wallers. Le 1 septembre 1746, le même Jean-François Despret sollicita et obtint du duc d'Orléans la concession du cours de l'eau de la rivière d'Anor, au-dessous du Moulin, avec la permission de construire sur cette rivière une usine avec un étang, à la charge d'une redevance annuelle de 12 livres de France, le tout à tenir en fief de la pairie d'Avesnes. Le concessionnaire en fit le relief le 8 novembre 1746

Notes de lecture.

Flaumont :

Le premier jour d'août de l'an mil sept cent quarante trois, Jean François AUTIER, valet de chevaux, agez de vingt huit ans fut foudroyez du toner à deux heures du matin, et au mesme moment Jérôme Joseph BOUTEAUX agez de treze ans et demis fut tuez demesme du foudre du ciel, fils de Destienne BOUTEAUX, maréchal ferant du lieu: ont étez inhumez à la cimétier du Flaumont en foy de quoÿ les témoins ont signez avec nous Nicolas Joseph AUTIER, frere du defunt André Honoré

Le Favril :

Memoire Que l'an 1709: que la famine fut si grande en france que l'ont mouroit les hommes pastures en campagne comme les bestes, que parmi les hommes quilz s'en trouvoit par mille morts, que par mille hommes descendoit de la france decendoit au pays bas crians aux portes des gens nous mourons de faim, l'année que les bledes ont manquez par toute la france lan entier, que l'ont de mangoit que de l'avoisne, des pois, des et de l'orge, que de vie d'hommes l'on ne su une pareille misere l'annee de la (*dernière ligne manquante, bas de page abîmé*)

Daniel BLONDEL.



Pour cette notice historique, nous reprenons l'essentiel d'une étude de M. GOSSART, datée de 1966, publiée en 1969, dans le Tome XXII des « Mémoires de la SAHA », et intitulée : « *Renaut-Folie – Terre de légende, d' Histoire et d' Art* » .

Nous l'avons complétée par des éléments extraits du livre : « *Terroirs et Communautés rurales dans l' Europe Occidentale au Moyen Age* » - 1995 - par G. SIVERY – Professeur d' Histoire médiévale – à Lille III.

Les autres sources sont notées dans le texte ou reportées en annotations.

1 - ORIGINES :

En 1235, au début d'un 13ème siècle marqué par une série de famines et par une épidémie de peste, le Comte RENAUT (ou REGNAULT) de Noyelles fait don aux moines de St Humbert de Maroilles, d'une terre sur laquelle il a installé un manoir fortifié composé d'une unité d'habitation et de bâtiments agricoles.

Ce comte souhaite, comme il est fréquent à l'époque, quitter les biens de ce monde et se retirer au monastère. Sa donation «...est incluse dans un ensemble d'offrandes des fidèles authentifiée par une bulle du Pape Grégoire en 1237... »

La « terre du Comte Renaut » ne faisait donc pas partie des quatre « Terres de St Humbert » (Maroilles – Taisnières – Marbaix - Noyelles) données à l'abbaye en 818, par le fils de Charlemagne, Louis le Débonnaire.

Concernant le mot « Folie » ajouté au nom du propriétaire du domaine, trois hypothèses sont proposées par M. Gossart :

a) une légende selon laquelle le comte, d'abord « choyé » par l'abbé en raison de sa générosité, et peu à peu délaissé considéra, ou bien ses gens considérèrent, qu'il était « folie » d'avoir fait confiance aux religieux et leur avoir abandonné une aussi belle propriété...

Légende ou fait historique ?....

« ...une Nouvelle publiée par V. HOUZE rapporte que Clément RENAUT, propriétaire dans la commune de Noyelles, d'un domaine enclavé dans les terres de Maroilles et convoité depuis longtemps par les moines, en fait don au monastère au début du 13ème siècle, à condition d'y être accueilli, traité avec tous les soins possibles et d'être nourri à la table de l'abbé. Pendant quelques années, Renaut est traité avec tous les égards, mais peu après, il est maltraité et humilié par les moines. Il regretta amèrement son aisance et sa liberté. Il l'appela la « Folie de Renaut » ou « Renaut Folie » (A. DUVAUX - « Annuaire statistique... »)¹

b) les propos grivois qui auraient circulé dans le milieu des paysans à propos des moines et abbés qui profitaient régulièrement des biens et tentations de ce monde au cours des « folies » (obligatoires) offertes par le censier :

« ...honnêtes et laborieux... (les paysans)...vouaient une antipathie compréhensible aux riches seigneurs et aux moines...(qui laissaient voir)...leurs joues empourprées et l'oeil gaillard au retour des « récréations » auxquelles devaient se plier les censiers des fermes durant la belle saison, où il était d'usage d'accueillir les religieux du monastère avec les meilleurs mets et les meilleurs vins... »

On ne se priva pas d'ajouter d'autres allusions plus tendancieuses et libertines encore !...

1. « Annuaire statistique du département du Nord » - par M. Demeunynck et Duvaux - Employés de Préfecture
A. Duvaux fait référence à Victor HOUZE, Secrétaire en chef de la Sous Préfecture d' Avesnes dans son « Etude sur la signification des noms de lieux en France » - 1864.

Au sujet de la moralité des moines de Maroilles, M. Gossart cite un « jugement après enquête » de l'évêque de Cambrai datée du 22 mars 1303 : « ... la maison de Renault-folie pourrait être fort à charge du couvent, tant du côté des biens...**que de l'âme...** » révélant ainsi l'état de laisser-aller, tant du monastère que des « divertissements et cérémonies peu édifiantes... » qui se donnaient à la ferme.

c) l'origine latine du mot « folie » : « ...on peut avancer avec une quasi certitude qu'il vient du mot latin FOLIUM qui veut dire FEUILLE ou FEUILLEE...(...)... avec peut-être aussi la contraction de FOLIUM et LAI qui, en roman, signifie « Lieu ou eau stagnante »...(...)...ce serait donc... « un lieu de marais ingrats à drainer et d'une végétation à assainir...».

2- HISTOIRE :

Les premiers textes faisant apparaître le nom de Renault-Folie datent de 1262.

14^{ème} siècle : « L'échange » de 1304.

Alors qu'il représente l'une des plus belles propriétés de Maroilles, trois raisons vont mener le monastère à se séparer du domaine de Renault-Folie :

- depuis 1289, le couvent, mal géré, est criblé de dettes.
- L'état de licence des moines et le peu de pouvoir des abbés fait scandale. On ne rit plus cette fois dans la ferme, on s'insurge.
- Les Comtes de Hainaut, dont les propriétés éparses entourent le domaine, ont toujours souhaité un regroupement de terres, entre la Sambre et la forêt de Mormal. La cense de Renault-folie ajoutée aux exploitations de Hachette, les Estoquies (près de Landrecies), le lieu-dit « la Cressonnière » (une clairière en Mormal) et quelques terrages à Preux au Bois seraient ainsi un vaste domaine constitué en « réserves »².

Au mois d'avril 1304, quelques mois avant sa mort, Jean II, Comte de Hainaut accepte d'échanger, après plusieurs suppliques de l'abbé, un ensemble considérable de terres qu'il possède à Forest en Cambrésis, dont il est seigneur, contre le domaine de Renault-Folie³.

Le domaine de Renault-Folie :

Dès l'échange conclu, « ...cas unique en Hainaut... (...)...la comptabilité du domaine et de ses annexes sont très complètes. Proche de Le Quesnoy, la résidence favorite du Comte, et de la forêt où il peut chasser, Renault-Folie est l'objet de soins attentifs de la part des administrateurs du domaine... » (G. Sivéry)

Nous reprenons quelques éléments de l'étude minutieuse, à laquelle s'est livré l'auteur pour la période 1334/1335 à laquelle nous joignons quelques données personnelles :

L'évaluation exacte de la superficie totale comprenant Renault-Folie – Hachette – les Estoquies et terres voisines est difficile à établir en raison des pacages forestiers estimés à un tiers de la forêt, soit environ 3000 hectares.

Pour Renault-Folie, les herbages (dites « terres froides ») conquises par drainage des marais de la Sambre, et par essartage des zones forestières sont estimées à 135 ha. (AD B 7861 fol 113)

La cense ayant comme vocation première l'élevage des bestiaux nécessaires à la consommation de la Cour de Hainaut et l'élevage des chevaux utilisés pour le service, les prairies de fauche sont essentielles. A chaque saison, la population salariée et permanente locale ne suffit pas. Il est fait appel à des faucheurs saison-

2. G. SIVÉRY

3. « Histoire de Forest en Cambrésis » – Père P. POULET – 1905 et ADN : B1583 n°76 (G. Sivéry)

niers. Les salaires sont payés à la journée, ou à la tâche. La main d'œuvre féminine, moins payée prédomine. A partir de la St Jean, jusqu'à 100 personnes sont employées aux fenaisons.

Les terres cultivées sont estimées à 70 ha. Là aussi, il est fait appel à des saisonniers pour moissonner le blé, l'épeautre et l'avoine. La production, d'ailleurs, est largement déficitaire (plus du double de la production) et les châtelaineries voisines doivent compenser le manque car, si le personnel saisonnier est aussi employé aux travaux de réparation du moulin, ponts, écluses de Noyelles et à l'entretien et drainage des fossés, il faut en assurer la nourriture.

Les bâtiments, hors habitation, sont des étables, vacheries, courtils avec jardins et granges pour stocker le foin.

Bien géré par les administrateurs de Hainaut le domaine prospère et les moines de Maroilles comprendront vite leur erreur. Le domaine connaîtra le destin de notre histoire locale, successivement propriété des Comtes, puis du Duc de Bourgogne et enfin de la Maison d' Autriche....

191 années... soit deux siècles...

Fin du 15ième siècle : Le retour en l'abbaye de Maroilles :

Au début de l'année 1490, la cense, comme bien d'autres lieux, est attaquée, pillée et incendiée par les « bandouilliers » de Isaac, le sinistre « bastard » de Berlaimont . Le Grand Bailli du Hainaut, Antoine ROLIN, seigneur, propriétaire et occupant du château d' Aymeries intervient militairement, détruit le château, s'empare du bastard et de ses amis. Jugés à Mons, ils seront décapités.

La cense est reconstruite en entier.

Dès 1483, l'abbé Jean Gosselet avait tenté de récupérer la cense, faisant valoir que l'échange de 1304 était en fait un marché de dupes, et que Jean II d' Avesnes avait profité de l'état de dénuement et de la crise de conscience que connaissait le couvent pour imposer sa loi. Les terres de Forest, bien que plus étendues rapportaient beaucoup moins et l'abbaye avait été flouée. Il entreprend alors une longue procédure d'annulation (*Père S. Poulet – 1905 - « Histoire de Forest en Cambrésis » - p. 76 à 80*)

Le 22 juin 1495, après plusieurs demandes, l' Empereur Maximilien d' Autriche rétrocède le domaine à l'abbaye de Maroilles à condition « ... de payer de leurs deniers tout le luminaire de cire du couvent...(...)..et de faire célébrer chaque année trois grandes messes...(...).. dont une « ...pour le trépas de notre très aimée compagne Marie de Bourgogne.. »...etc... » et aussi de régler le contentieux avec le Receveur de Le Quesnoy, concernant les revenus du domaine.

16ième siècle : L'invasion française :

En 1543, François 1er déclenche sa deuxième offensive contre l'Empire. Il loge dans l'abbaye de Maroilles, son fils, Henri II, est accueilli à Renaut-Folie. C'est de là que part le Dauphin, avec Martin Du Bellay, Duc de Langeais et son armée pour réduire les châteaux du val de Sambre. Dans cette offensive, Sassogne, Berlaimont, Aymeries et Maubeuge sont détruits.

Dès lors la guerre sera constante avec son lot de destructions, de malheurs, et de pillages. A la fin de l'année 1543, la ferme est incendiée en représailles..

17ième et 18ième siècle : Le « règne » des EVRARD :

En 1643, le Duc d' Enghien, futur Condé, de retour de Rocroi rase le château de Berlaimont, met l'arrière pays à feu et à sang. Renaut-Folie est de nouveau incendiée... et reconstruite...

En 1653, Benoit EVRARD devient le 1er censier du nom à Renaut-Folie. Il donnera une importante descendance qui assurera la direction de la ferme pour le compte de l'abbaye, jusqu'au « vacarme de Maroilles » du 22 juillet 1789, qui verra la destruction du couvent, et après avoir racheté les terres, jusque 1812. Les Evrard seront parallèlement mayeurs de Noyelles.

La « paix française » après le traité des Pyrénées en 1659 n'amène que détresse et misère. L'abbaye, menacée de ruine, devra revendre près des deux tiers de ses biens.

A partir de 1667, le domaine connaît la présence permanente d'un détachement militaire que la cense doit loger et nourrir jusqu'à la fin du 17ème. Elle est ainsi protégée de la destruction.

En 1707, le domaine subit un premier partage en 3 lots.

En 1768, Renaut-Folie ne compte plus que 62 ha, partagés en 3 lots, mais d'un bon rapport :

28 hectares en fermage	à	Thomas Evrard,	rapportant	2130 livres.	(ce dernier ayant épousé sa cousine)
20 ha	«	à Benoit Evrard,	«	1145	«
14 ha	«	à Pierre Mariscal	«	890	«

Il faut ajouter à ces propriétés divers biens, répartis en 7 lots, rapportant 285 livres ainsi qu'une pâture de 8 rasières avec digues appelée « Viviers de Renaut-Folie », rapportant 215 livres ⁴.

La Révolution de 1789 :

En 1789 la situation est la même, et les revenus ont sensiblement augmenté.

Après le « Vacarme de Maroilles », il est procédé à l'inventaire des biens de l'abbaye au cours de l'année 1790, puis à leur mise en vente en 1791/92, priorité étant donnée aux fermiers qui assuraient leur exploitation avant la Révolution.

Ainsi Thomas et Benoît Evrard deviennent propriétaires fonciers avec le titre de « Laboureurs » pour la somme de 15 577 livres, le troisième lot étant acquis à Gérard Bocquet, dont le père avait succédé à Pierre Mariscal. En épousant une descendante des Evrard, Bocquet pensait réaliser une « bonne affaire de famille ». La suite prouvera le contraire !...

Nous laisserons au lecteur le soin de se faire une opinion à propos des Evrard, que M. Gossart qualifie de « *...cultivateurs prudents, respectueux de l'autorité religieuse, reconnaissants... (mais aussi)...fins calculateurs...* », alors que le citoyen Jacques Joseph LEBON, administrateur des biens du département, chargé de la surveillance des ventes de Biens nationaux les dénonce comme: « *Dilapidateurs...Fléaux de la République Française...*»⁵

Sans entrer dans le débat, relevons quelques faits dont le théâtre fut Renaut-Folie :

Humbert Evrard, le cadet, entré en politique à 30 ans à la mairie de Maroilles récupère les biens de ses deux frères et reste seul à Renaut-Folie ; Thomas et Benoît ayant acquis les fermes de Aibes, Bérelles et Boulogne, (...« *...à vil prix..* », selon le registre des PV du Dép. du Nord – séance du 27 messidor An II), pendant que le quatrième, Pierre, achète les terres et le Prieuré d' Aymeries...

Seul des Evrard à la cense...mais pas seul propriétaire... Il y a encore Gérard Bocquet...

Un premier démêlé entre les deux hommes les fait citer à comparaître devant le tribunal. Humbert Evrard se présente comme commissaire de district et oblige son voisin à lui remettre «*...des harnais, chariots,*

4. Archives de l'administration des domaines – source : MICHAUX Aîné

5. J. J. LEBON « Le fléau des dilapidateurs de la République » - 1798

charrues... etc.. plus deux cochons gras, un âne...et... une cheminée en marbre.. »

Le 13 mai 1796, un mandat d'arrêt est rédigé par Etienne Groslevin, Commissaire du pouvoir exécutif pour le département du Nord, « ami » d' Humbert et Pierre Evrard, qui condamne Bocquet comme anti-révolutionnaire (*PV du juge de paix de Maroilles – 24 floréal An IV*).

Bocquet, averti, se sauve en Saxe ; il est dès lors considéré comme émigré. Ses biens sont saisis et vendus le 5 Pluviôse An VII - 24 janvier 1799... aux Evrard...(*Sommier des émigrés – AD L 1165 - cité par M. Gossart – p 21*)

Nous «passerons » sur quelques « détails » : un constat du commissaire de district pour : « *Humbert Evrard qui s'est approprié une meule de 17 000 gerbes de blé qui devaient revenir au district et qui appartenaient à Bocquet, parti en Saxe... » ...*

une plainte contre le même «... Humbert de Noyelles pour s'être emparé d'effets précieux d'émigrés, dont la mitre de l'abbé de Maroilles, le tout caché dans une meule d'hivernage de Renaut-Folie... »

19ième siècle : Les descendants des Evrard

Après Humbert Evrard, la propriété de Renaut-Folie passe à son gendre Basile MERCIER époux de Marie-Reine Evrard le 1er avril 1812... «.. *devenu l'un des hommes les plus considérables et considéré de Noyelles.. »*

L'héritage passe en 1841 à leur fille Reine, Félicité, MERCIER qui épouse Romain, Barthélémy MARY.

L'héritage passe en 1881 à leur fille Reine MARY, mariée à 21 ans et veuve à 40, de Maître Stéphane BISIAUX, notaire à Avesnes-lez-Aubert. Partie un temps en Ostrevent, celle qui «..*devait, par son remarquable talent et sa personnalité, marquer d'un sceau particulier la vie champêtre et intellectuelle de Renaut-Folie, dont elle fut, au double sens du mot, la véritable « Reine »...* » revient au domaine avec ses trois enfants.

A la mort de Reine BISIAUX - MARY, la propriété passe à son fils Alfred BISIAUX jusqu'à sa mort en 1912. Fondateur d'une laiterie à Noyelles, maire de la commune, conseiller général du Nord, une rue du village porte son nom.

« *Marie Léopoldine Bisiaux, deuxième fille de Reine..(...).. séduite par les charmes d'un jeune professeur d'Allemand du collège d'Avesnes, l'épousa à 20 ans et mourut tragiquement l'année suivante en donnant le jour à un petit garçon dont le nom s'inscrit dans l'histoire de la peinture française du XXème siècle : Marcel GROMAIRE ... » (M. GOSSART – p. 24)*

Du premier mariage de Alfred Bisiaux avec Claire Azambre, naît Marie Louise Bisiaux qui épousera Paul MEIS.

Ce couple était propriétaire de Renaut-Folie en 1969.

Gérald COLLET



Notice Historique : Le château et la Ferme de Sassogne

INTRODUCTION : Sassogne et Sassegnies.

L'origine de leur nom aux consonances voisines, leur situation en vis à vis de chaque côté de la Sambre, laissent penser à une destinée commune. L'Histoire en décidera autrement...

Durant le Haut moyen-Age, leur sort est lié : Sassogne et Sassegnies remplissent le même rôle de site défensif contre les invasions nordiques qui passent par la vallée de la Sambre.

La fondation de l'abbaye de Maroilles au 7ème siècle marquera, un temps, le sort de Sassegnies et pour Sassogne, ce sera l'avènement de la Maison d' Avesnes au 11ème siècle.



Source : Photo satellite Google Earth

ORIGINE DU NOM : Sassogne / Sassegnies :

Trois hypothèses nous sont proposées :

1 - Selon le « dictionnaire du vieux langage » de LACOMBE, Sassogne et Sassegnies viennent de la langue romane et sont des dérivés de **Sasso** = lieu où sont édifiées les échoppes de bateliers (Au 13ème siècle le mot désigne l'échoppe elle-même) ¹.

et **soigne** = bougie – lumière – chandelle de veille ²

« L'une des hautes tours du château a pu servir de phare et de guide pour la navigation aux époques où tout le commerce et les transports se faisaient par eau. » Sous l'occupation romaine, une flottille était concentrée à Hargnies et à Quartes qui étaient des chantiers de construction de bateaux et des centres de commerce par eau.

2 - Pour la terminaison il pourrait s'agir du celtique **oigne** = bois – forêt.

3 - Nous pensons à une autre origine possible : le nom de la nation « **saxon** » est la racine du mot « **Saxonia** » qui donne Sissone (02) – Sassogne et Sassegnies (59). Les vocables ne viennent pas des romains car les saxons ont conservé leur dénomination ethnique pendant tout le moyen âge ³.

Une importante colonie de saxons était installée à cet endroit ⁴...

« ...Une colonie de Saxons a chassé les Romains et réuni les terres d' Aymeries avec celles de Sasso-

1. LACOMBE : Tome.2 – p. 491 cité par MICHAUX Aîné « Notice historique sur le Château de Sassogne »

2. ROQUEFORT : « Glossaire de la langue romane » – Tome.2 – p. 559

3. A.LONGNON -1920-29 : « Les noms de lieu de la France »

4. G. COLLET « Aymeries – Un site historique » - Le château – p. 12- Sources A. DUVAUX

gne (Sassogne) qu'ils occupaient. Aymeries est devenu une division de la terre de Sassoigne. Les Francs détruisent Bavay en 275 (...) Clovis est baptisé en 486 (...)

... Les rois francs de la Germanie inférieure, et tous leurs successeurs, y compris Charlemagne, y entretenaient des postes fortifiés pour protéger le pays des invasions Danoises, cette fois, qui remontaient les rivières sur des « Navies » ou bateaux à fond plat, pour se livrer au pillage... »

«... Clovis II épouse Bathilde, issue du lignage de Sassoigne... » et donc propriétaire des terres. Il fait fortifier les sites occupés précédemment par les Celtes et les Romains dans un but défensif ⁵.

HISTOIRE : La Seigneurie d' Avesnes : le sort de Sassogne

A la mort de Louis V « le Fainéant », en 987, le royaume est morcelé en plusieurs centaines de Comtés dirigés par des seigneurs puissants et indépendants du pouvoir royal. Pour notre histoire locale, il s'agit du Comté de Hainaut.

Au début du 11^{ème} siècle, le comte de Hainaut est Régnier V. Il a fort à faire avec un noble et puissant baron nommé Wédric ou Guéric 1^{er} dit « le Sor » ... «... farouche et turbulent, joint à des habitudes guerrières... (qui)... rendait l'effroi des villes et des campagnes...(...)...à la tête d'aventuriers exercés aux armes et aux pillages...(...)... subjuguant villes, munitions et châteaux que ses troupes... (pouvaient à loisir)... dépouiller et dépeupler grandement ⁶... »

En l'an 1020, pour mettre un terme aux « ...assaulx, destroues, dommaiges et guerres.. » contre la cité de Tournai, Régnier V donne en fief, à Wédric 1^{er} ... « ... toute la contrée de Brabant... et en féaulté et hommaige ..(...).....de posséder en perpétuité et héritage **toutes les terres qui sont entre les deux Helpres, au terroir d' Avesnes** ⁷... »

A partir de ce moment, les différends entre les Avesnes et les abbayes d' Hautmont, Liessies et Maroilles ne cesseront plus. D'une part, les terres des seigneurs, qui possèdent Landrecies, Favril, Fayt, Dompierre et **Sassogne (dépendant de Dompierre)**, entourent les possessions des abbayes. D'autre part, ils entendent disposer de leurs gens, et appliquer le droit féodal sur des terres dont ils ne reconnaissent pas toujours la donation aux abbés, malgré les chartes signées précédemment.

« ... **Le vieux château de Sassogne** (ou Sassoing, ou Sassongne) dont l'origine est antérieure au 12^{ème} siècle est bâti par les premiers seigneurs d' Avesnes, à l'extrémité de leur terre, pour la protéger de ce côté contre les incursions des pirates de la Sambre, les sires de Berlaimont et autres ennemis ⁸... »

C'est à **Nicolas d'Avesnes** dit « Plukell = le Beau » que l'on doit la construction d'un véritable château-fort vers 1150, en même temps que les châteaux de Condé, Landrecies, Trélon et Anor.

Connu pour la signature des chartes de Prisches, Landrecies et Etroeungt, son action pour relever beaucoup de fermes abandonnées qu'il repeuple et enrichit, il sera tout au long de sa vie en litige avec les abbayes d' Hautmont, Liessies et Maroilles. Il est même, un temps, excommunié pour ses exactions, et ses terres mises en interdit.

« ... Après une discorde de plusieurs années au sujet de divers droits dont lui et le couvent de Maroilles prétendaient jouir, l'évêque de Cambrai intervint pour rétablir la paix. Ce fut acté dans une charte de 1151 où il est précisé que Nicolas n'avait aucun droit seigneurial dans l'alleu de Maroilles, mais qu'il pouvait exiger la taille, la corvée et la main-morte sur ses gens à Marbaix, Taisnières et Noyelles. Les religieux bénéficiaient d'un droit

5. DUVAUX reprend les « Chroniques de Saint Denis – trad. de Pantin – Paris – T. II »

6. A.J. MICHAUX : « Chronologie des seigneurs d' Avesnes » - SAHA – Edition 1994.

7. A.J. MICHAUX : « Chronologie des seigneurs d' Avesnes » - SAHA – Edition 1994.

8. idem 7 – Les sires d' Avesnes et de Berlaimont étaient ennemis. Après « l'assassinat » de Thierry 1^{er}, en forêt de Mormal, par Isaac de Berlaimont, à l'occasion d'une partie de chasse, (vers 1106), la haine entre les deux maisons fut implacable.

Le château de Sassogne :



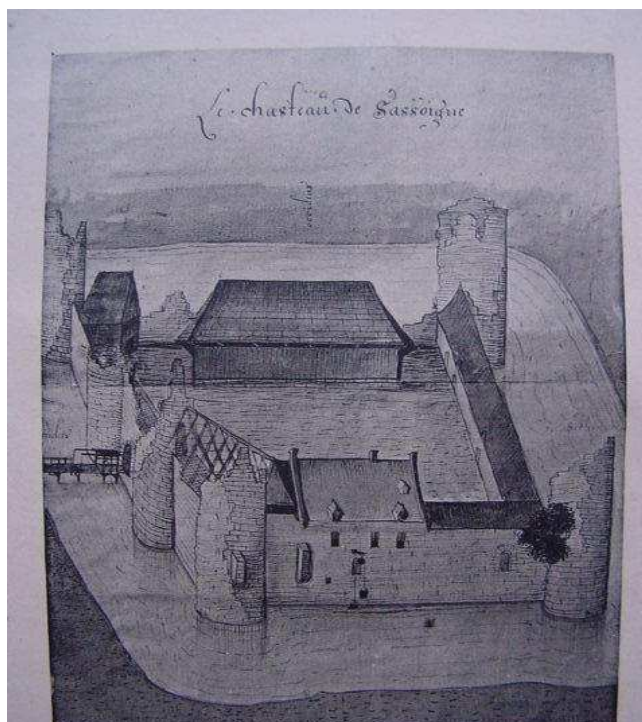
Site de Sassogne (Source : Photo satellite Google Earth)

En 1174, date approximative de la mort de Nicolas le beau, le château pouvait être décrit comme :

« ..Au milieu d'épais fourrés et de vastes marécages de l'extrémité orientale de la « Haie » d'Avesnes qui se prolongeait en pointe, vis à vis de Sassegnies, jusqu'à la vallée de la Sambre, on voyait jadis un antique château-fort dont les hautes tourelles dominaient tout le cours de cette rivière depuis Landrecies jusqu'au delà de Berlaimont...

...Les pierres employées à la construction furent tirées d'une carrière maintenant convertie en étang, de l'autre côté de la Sambre d'où elles furent transportées au moyen d'un chemin dont on a retrouvé quelques portions, à une certaine profondeur, dans les prairies intermédiaires...(A. MICHAUX – 1905)

Bâti à l'origine sur le principe de la « motte féodale », il intégrait une partie défensive habitée par le seigneur et une partie « ferme - basse cour » réservée aux serfs (habitations – granges – étables etc...)



Le Chateau de Sassogne » en 1607, de la main de Charles de Croÿ (Collection A. MICHAUX)

« ..Le prince Charles de Croÿ, lui-même, à ses moments de loisirs, s'était fait un album d'aquarelles de ses châteaux.. »

Description : «.. Le château forme un carré de 40m de côté – très grosses murailles percées de meurtrières et barbicanes – A chaque angle, une tour ronde de 9,25m de diamètre, crénelée – larges et profonds fossés toujours remplis d'eau : un canal les met en communication avec la Sambre...

Face Sud : une seule porte flanquée de deux tours avec un pont-levis : de cette porte partent une chaussée vers Avesnes en suivant les bois, une deuxième vers Landrecies en suivant la vallée. Au début du siècle, d'importantes parties de ces routes pavées se retrouvaient dans les prairies de Maroilles et Noyelles...

Face Est : une large baie avec un système à poulies qui permet de remonter les provisions amenées en barque au pied du mur...

La ferme du château occupe le côté gauche et le fond. (d' après A. MICHAUX)

Les seigneurs d' Avesnes laissaient la garde du château de Sassogne à un capitaine et une garnison, se réservant le plaisir d'y séjourner à la belle saison avec leurs officiers et leur famille, le temps d'une chasse en forêt. Des lettres du 11 août 1443 indiquent comme capitaine, le seigneur de Quartes, puis Gilles, seigneur d' Eclaibes.

Un acte de Alain d' ALBRET dit « le grand », en 1473, atteste que «...Sassoingne est seigneurie, propriété de la maison d' Avesnes... »

En 1521, François 1er lance une première offensive contre l' Empire de Charles Quint. Après la prise de Landrecies, les français se dirigent vers Avesnes qu'ils prennent en 1523. Les châteaux de la Sambre ne sont pas inquiétés mais seront renforcés par la suite par Philippe II de Croÿ, maître de « l'architecture bastionnée ⁹»

En 1543, le Roi de France attaque de nouveau, détruit Landrecies et installe son commandement dans l'abbaye de Maroilles. Il envoie le Dauphin accompagné de Martin Du Bellay, seigneur de Langeais ...«...avec une armée et une bande d'artillerie...» s'emparer ou détruire les places-fortes de la Sambre et «..courir le pays de Bavay à Mons... ».

Ainsi seront détruits Sassogne, Sassegnies, Berlaimont et Aymeries¹⁰. L'aquarelle de 1607 montre les bâtiments Sud et les tours bien endommagées et non reconstruites.

En 1643, le Duc d' Enghien, futur « Grand Condé » sauve le trône du jeune roi Louis XIV, en arrêtant les Espagnols à Rocroy. Revenu en Hainaut, il passe la Sambre à Berlaimont. Le château, cette fois, est rasé et ne sera jamais reconstruit¹¹.

Même sort pour Sassogne qui disparaît pour toujours :

« .. A en juger par les cendres et les débris calcinés trouvés sur l'emplacement du château, et par la grande quantité de pierres éparses dans les fossés,..(..).. on peut conjecturer qu'il fut détruit par la mine et par le feu. Dès lors, la forteresse de Sassogne..(..) cessa à jamais d'exister..(..) et si le dénombrement fourni au roi de France, par Philippe de Croÿ, Prince de Chimay et seigneur d' Avesnes, le 16 juin 1662, en fait encore mention, ce n'est plus que sous la désignation de : « **chasteau ruiné de Sassoigne** ». (A. MICHAUX - 1905).

La ferme du château

Située sur le côté Ouest, elle est relevée des ruines du château : « ...constamment louée à partir du 22 janvier 1660..(..).. preuve dans différents actes postérieurs passés dans l'intérêt des fermiers qui y sont toujours désignés comme « censiers du chasteau de Sassoigne »...). Cependant « ...Au 18ème siècle, la cense, rebâtie

avec précipitation et sans grand soin était de nouveau en ruines et réclamait de très fortes réparations... » (idem)

La famille d'Orléans :

Le 31 juillet 1706, le Parlement de Paris saisi par les créanciers de la maison d' Avesnes, leur retire la propriété des « Terres et Paierie d' Avesnes » et les adjuge à la maison d'Orléans¹². A cette date, c'est donc Philippe II, fils de « Monsieur », frère de Louis XIV qui devient propriétaire de Sassogne.

« ... devenu propriétaire..(...).., il comprit qu'il serait pour lui plus avantageux de construire un bâtiment neuf plutôt que restaurer les anciens bâtiments... » (idem)

Il fait élever, avec les restes des vieux édifices...«... une belle maison de ferme sur la colline surplombant à l'est le château, dans un terrain plus convenable et beaucoup moins humide...».

Corrompu, menant une vie dissolue, le Duc intrigue et devient Régent à la mort de Louis XIV, en 1715. A sa mort, en 1723, il laisse 7 millions de livres de dettes.

Les successeurs, Louis III d'Orléans, puis Louis Philippe 1^{er}, malgré une réforme des terres, les valorisent peu.

En 1785, Louis Philippe Joseph, que l'on connaîtra sous le nom de « Philippe Egalité », hérite des biens. Conquis aux idées républicaines¹³, il y donne sa fortune et se trouve endetté. La totalité de ses biens en Hainaut est mis en vente en 1787, sans succès.

L'inventaire dressé à cette occasion évalue le produit annuel à 248 324 livres. La seule Terre d' Avesnes représentait 14 grandes seigneuries aux domaines considérables, 80 fiefs portant un nom (dont celui de Sassogne), 353 fiefs mineurs avec droits de justice, dîme, cens, terrages et rentes.

Sont également répertoriés 375 ha de bois, près de 1000 ha de pâtures et prés et 1250 ha de terres labourables¹⁴. Les bois ou « garde de Sassogne » sont évalués à 452 arpents soit 226 hectares.

Ne pouvant vendre, il va l'engager le 11 mars 1789, au profit d'un banquier d'Amsterdam : Christian Van Orsay et fils, moyennant une rente annuelle de 90 000 florins. Le capital gagé est énorme et le banquier est libre de le fractionner en actions à sa guise. Mais le Duc a tellement de dettes - 45 millions de livres - que la Convention met les biens sous séquestres, et décide de les mettre en vente le 17 juillet 1792.

Les biens sont répartis en 6 lots, de valeur inégale. Le 12 mars 1793, le lot 1 est attribué au sieur DUCANTEL, avoué à Paris.

Les lots 2 (dont Sassogne) à 6 reviennent à Pierre Claude Etienne CORSANGE, demeurant à Chail-lot¹⁵.

Le 1^{er} mai 1793, Corsange les revend « au détail » à une foule de spéculateurs, qui vont immédiatement en tirer de très larges bénéfices.

Le château étant en ruines, la ferme est mise en vente et décrite sur les actes de 1793 comme :

« ...une ferme à Sassogne près de Dompierre composée de beaux bâtiments, 57 arpents et 78 verges de terres, 42 arpents et 55 verges de prés et 33 arpents et 78 verges de pâtures.. Les bois seront vendus en plusieurs lots... »

12. Les terres d'Avesnes ont peu profité à leurs propriétaires successifs. Souvent confisquées ou saisies pour les dettes contractées par les seigneurs en guerres incessantes et ruineuses, elles sont adjugées à Philippe II d' Orléans pour solder les créances.

13. Philippe « Egalité » est connu pour avoir voté la mort du roi Louis XIV. Il sera aussi guillotiné le 6 novembre 1793.

14. A.J. MICHAUX « Chronologie des seigneurs d' Avesnes »

15. Le lot n° 2 comprenait : la ferme de Sassogne, ses terres, la cense de Damosies, la ferme de Ramousies, les moulins à eau de Dimont, Fusseau, Fayt-Château, divers biens et redevances en blé et avoine, terrages à Avesnelles, Fayt, Flaumont, Willies, Le Favril et Prisches.

C'est une exploitation d'environ 90 hectares¹⁶ en bon état qui est proposée au plus offrant.

A. MICHAUX précise que la ferme était remarquable par sa belle porte en pierre de taille surmontée d'un écusson aux armes d'Orléans : « ... *cette pierre n'a pas trouvé grâce devant les vandales de 1793 : mutilée, martelée, on ne reconnaît plus les armes de France au lambol d'argent surmontées de la couronne ducale et entourées du collier de Saint-Louis...* »

La propriété est acquise à J.B. AZAMBRE.

Ce seul nom nous renvoie au pamphlet du citoyen Jacques Joseph LEBON, administrateur du Département du Nord sous le Directoire qui dénonce les malversations auxquelles se sont livrés les « Dilapidateurs de la République » pour s'approprier à bas prix les Biens mis en vente : le citoyen Azambre de Taisnières, les Walerand de Marbaix et Aibes, le greffier Carton et surtout les EVRARD de Renaut-Folie, tous mis officiellement en accusation pour « délit de garde, régie ou vente, et vol de Biens Nationaux ».

« .. *les adjudicateurs de biens nationaux (pré-cités) du District d' Avesnes le faisaient avec tant de promptitude, qu'on avait à peine le temps d'y arriver...et, une fois arrivés, on n'osait mettre des enchères quand les Evrard et leurs acolytes y étaient...(...)... Ces hommes étaient maîtres absolus, enregistraient ce qu'ils voulaient, disposaient de tout...* » (Déclaration à charge d'un citoyen -témoin lors du procès du 12 fructidor An 3)¹⁷

S'étant approprié le monopole des acquisitions, détourné les biens des émigrés, et en dépit d'une condamnation (minime), ils restèrent propriétaires des grandes fermes de Boulogne, Floyon, Noyelles, Dompierre, St Aubin, Dourlers, Taisnières, Maroilles...

Pierre Evrard, commissaire aux ventes, se réservant le prieuré d' Aymeries après avoir pillé le château avec son frère Humbert et J.B. Azambre¹⁸.

« ...*M. Azambre J.B., propriétaire de la ferme de Sassogne et des prairies inférieures où se trouvait le château, résolut en 1836, de déblayer et d'égaliser le terrain des fortifications pour en tirer le meilleur parti. Ses travaux lui profitèrent au-delà de toute espérance ; car, outre l'amélioration de sa propriété, il retira de l'énorme quantité de matériaux des fondations qu'on avait enfouies profondément dans les terres mouvantes, plus de 10 000 francs de la vente des pierres et grès qu'il fit extraire...* (A. MICHAUX) ...

...*Les murs des constructions souterraines comprenant les grandes galeries et salles communiquant entre elles fournirent 2 000 mètres-cubes pour la construction de la route départementale de Maubeuge à Maroilles...* (A. DUVAUX)

...Ces démolitions n'amenèrent, au dire de M. Azambre, aucune découverte intéressante pour l'archéologie, ni pour l'histoire ???... (A. MICHAUX).

En 1906 «...*l'herbe cache presque toutes les anciennes fondations du château, dont il reste un pilier de grès de 2,50m au dessus du sol, attendant l'heure de sa destruction prochaine et un fossé rempli d'eau que l'on a peine à franchir...* » (Rapport de visite de L. CARLIER et A. MICHAUX pour la SAHA - 1905)

Sassogne, partie intégrante de Dompierre a été réuni à la commune de Noyelles en 1850, lors de la révision du cadastre¹⁹. En compensation, Dompierre reçut les territoires de l'ancien village de FUSCIAU.

Gérald COLLET

16. 1 arpent = environ un demi hectare – 1 verge = un quart d'arpent. Mesures variables selon les régions.

17. J.J. LEBON : « Le fléau des dilapidateurs de la République - 1798 »

18. J.J. LEBON : « Le fléau des dilapidateurs de la République - 1798 »

19. Jusqu'au renouvellement du cadastre (loi du 7 août 1850), on suivait le cadastre parcellaire dit « Napoléonien » fixé par loi du 15 Septembre 1807.

Mon arrière grand-père Constant Bombled

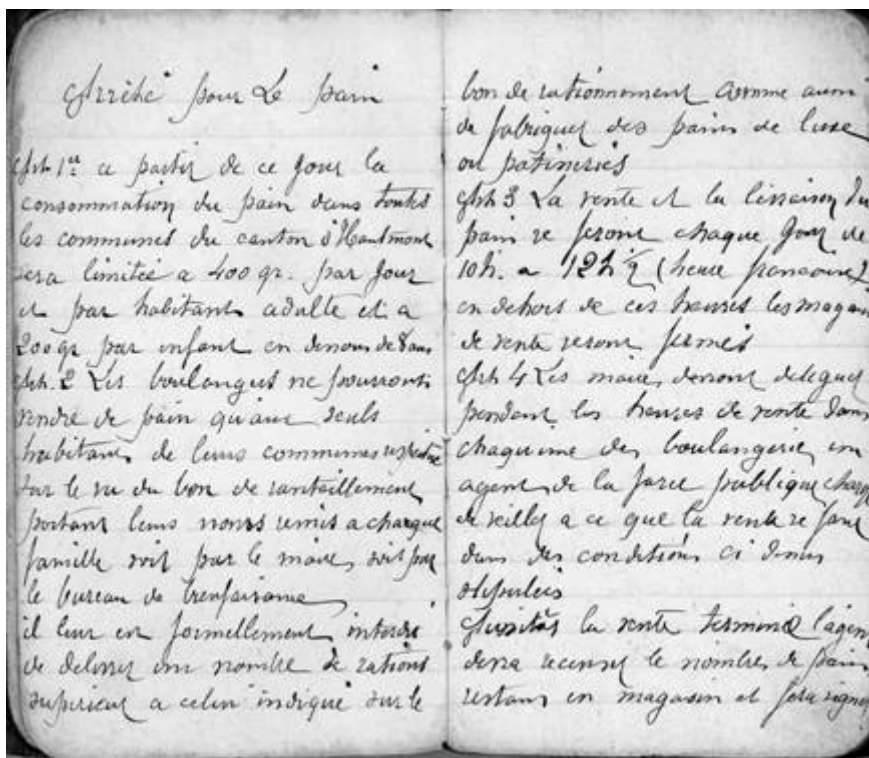


Mon arrière grand-père maternel (la famille Bombled) est né à Beaufort en 1861. Il se prénomait Constant comme son père et son grand-père. Il s'est marié à Beaufort en 1887 avec Zelmire Delavallée. De cette union sont nés quatre enfants : Marcelle décédée à l'âge de treize ans, Robert, Maurice et le petit dernier, mon grand-père Abel.

Constant exerça la profession de cordonnier à Beaufort. Il s'installa ensuite à Dourlers où il fut garde-champêtre de 1904 à 1907. Il quitta, quelque temps la commune pour le Val de Sambre où on le retrouve en tant que concierge aux établissements Pelgrins à Douzies Maubeuge et St Marcel à Hautmont.

Vers 1914, il est à nouveau garde-champêtre à Dourlers. Profession qu'il exerçait, en alternance avec celle de garde particulier du marquis de Nédonchel, au château de Dourlers. Il décède à Dourlers en 1920, il sera inhumé à Beaufort, sa commune natale.

De 1914 à 1918, alors qu'il était garde-champêtre, il a noté sur son carnet de poche de nombreuses informations qui de nos jours ont une valeur historique, notamment sur le rationnement du pain durant la période d'occupation : une réglementation locale très contraignante dont l'application stricte semble douteuse, qui sera suivie de quelques assouplissements



carnet de poche de Constant Bombled

1914-1918 : le rationnement du pain

Arrêté pour le pain:

- Article 1 : A partir de ce jour, la consommation de pain dans toutes les communes du canton de Hautmont sera limitée à 400 g par jour et par habitant adulte et à 200 g par enfant en dessous de 8 ans.
- Article 2 : Les boulangers ne pourront vendre du pain qu'aux seuls habitants de leur commune respective au vu de bons de ravitaillement portant leurs noms, bons remis à chaque famille soit par le maire, soit par le bureau de bienfaisance.
Il est formellement interdit de délivrer un nombre de rations supérieur à celui indiqué sur le bon de rationnement et aussi de fabriquer des pains de luxe et des pâtisseries.
- Article 3 : La vente et la livraison de pains se feront chaque jour de 10 h à 12 h 30 (heure française), en dehors de ces heures les magasins de vente seront fermés.
- Article 4 : Les maires devront déléguer, pendant les heures de vente, dans chacune des boulangeries, un agent de la force publique chargé de veiller à ce que la vente se fasse dans les conditions ci-dessus stipulées.
Aussitôt la vente terminée, l'agent devra recenser le nombre de pains restant en magasin et fera signer le boulanger qui devra leur représenter, le lendemain matin, le même nombre de pains en stock.
- Article 5 : Les communes ne possédant pas de boulangerie pourront s'alimenter, à leur convenance, dans la commune la plus proche, après entente avec le maire de cette commune. Celui-ci fixera lui-même le nombre de rations à distribuer à la ou les communes autres que la sienne.
- Article 6 : Toute infraction au présent arrêté commise par un boulanger entraînera la fermeture immédiate de son établissement et sera poursuivie juridiquement. Tout pain trouvé entre les mains de personnes non munies d'un bon de rationnement sera immédiatement confisqué et le boulanger vendeur poursuivi comme il est dit ci-dessus.
La vente de farine aux particuliers, cultivateurs, fermiers est rigoureusement interdite.
- Article 7 : Un recensement de la population indiquant le nombre d'adultes et d'enfants par famille devra être fait dans toutes les communes du canton dans les trois jours de la publication du présent arrêté. Une copie de ce recensement sera adressée, dès qu'il sera terminé à la mairie d'Hautmont, siège de l'administration civile par les soins des maires qui verront délivrer à chacune des familles de leur commune, un bulletin de rationnement conforme au modèle adopté par la ville d'Hautmont.
- Article 8 : Les pains auront un poids de 1200 g et 1500 g et seront vendus, pour le moment, 0,40 et 0,50 centimes.
- Article 9 : Le présent arrêté sera affiché dans toutes les boulangeries, dans un endroit bien apparent.
- Article 10 : Le présent arrêté sera exécutoire dans toutes les communes du canton de Hautmont. MM les commissaires de police, agent et garde champêtre seront chargés, en ce qui les concerne de le faire publier, de l'afficher et de veiller à sa stricte exécution.

- Article 11 : Les maires sont de plus et de nouveau avertis qu'ils ne doivent pas laisser sortir le blé et le seigle en stock.
- Article 12 : Il est, en outre, prescrit que tous les battages doivent être terminés pour le 15 octobre courant et nos prescriptions précédentes concernant les blés et les seigles sont confirmées. Ils doivent en être rigoureusement tenu compte.

Fait à Hautmont le 1 décembre 1914
le maire d'Hautmont
Fidèle Haussy

Communes du canton d'Hautmont en 1914 :

Audignies, Bachant, Beaufort, Boussières, Dourlers, Eclaibes, Ecuelin, Hargnies, Limont-Fontaine, Neuf-Mesnil, Saint Aubin, Saint Rémy du Nord, Vieux Mesnil (d'après les notes de mon arrière grand père).

Une application difficile

Le 2 février 1915 à 6 h du soir, je me trouvais au Mont Dourlers, lorsque j'ai vu en face de la maison de Thomas Dorléans, boulanger un chariot attelé de trois chevaux. Ayant regardé, à la faveur de l'obscurité, j'ai vu que l'on chargeait, dans ce chariot, des sacs de chez Thomas. Ayant demandé à Mme Thomas, ce que l'on enlevait de la boulangerie, elle m'a répondu que c'était du seigle moulu. Ayant monté dans ce chariot, j'ai constaté que les sacs étaient remplis de seigle moulu, il y avait sept sacs. J'ai fait remarquer à Mme Thomas qu'il ne pouvait sortir du territoire de Dourlers, aucune denrée, sans une autorisation du maire. Elle m'a répondu, sur un ton méchant, « qu'elle voyait bien que ce que l'on voulait, c'est faire surveiller sa boulangerie par le garde-champêtre ». J'ai vu également deux femmes sortir de la boulangerie avec du pain (article 6 de l'arrêté du 1 décembre 1914).

Des aménagements de la réglementation :

Le comité américain pour le ravitaillement de la Belgique, après s'être mis d'accord avec le comité provincial du Hainaut, vient de procéder à toute une série de modifications au sujet de la fabrication et de la vente du pain aux particuliers de la province.

Le comité américain invite les villes et communes à procéder elles-mêmes à la distribution du pain. Cette distribution devra se faire dans les locaux communaux : écoles, etc ... Dans les grandes agglomérations des postes de distribution seront établis un peu partout, de façon à simplifier la besogne. Les particuliers se présenteront tous les deux pour recevoir la ration de pain à laquelle ils ont droit. Cette ration sera calculée d'après le nombre de membres de chaque ménage quel que soit leur âge. Les habitants recevront la même quantité de pain. Au choix des habitants, il pourra leur être délivré au lieu de pain la quantité de farine nécessaire pour la panification de la ration.

Belgique, le 6 mars 1915

DEPARTEMENT

du Nord

ARRONDISSEMENT

d'Avesnes

Canton d'Avesnes-Nord

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Doulers

Doulers, le 3 Février 1907.

Je soussigné, Balthus Hector, Adjoint au
Maire de la Commune de Doulers, certifie
que le sieur Bonilled Constant, ancien
gard, Champêtre de Doulers, à la date du 01 janvier
1906 pour finir au 3 Février 1907, a toujours été
de bon vie et meurt; et a de plus durant sa
gestion rendu de très importants services
à notre Commune.
En foi de quoi, je lui ai délivré le présent
certificat.
Fait à Doulers le 3 Février 1907.



Adjoint
Balthus Hector

attestation de la commune de Doulers



1914-1918 :

Un Gommeignion au 364^{ème} Régiment d'Infanterie



Pascal BASILIEN est né le 16 janvier 1886 à Gommeignies, rue de Grand Sart. Il est le fils de Désiré, sabotier, et d' Adèle JOLY. Il se marie le 12 avril 1910 avec Marie Élisabeth COURTIN. De cette union, est née une fille en 1910.

Il appartient à la classe 1906, n° Mle 1190 au recrutement d' Avesnes, inscrit sous le n°3 de la liste du Canton du Quesnoy Ouest, classé dans la première partie de la liste en 1907.

Il est incorporé au 127^{ème} R.I. de Valenciennes à compter du 8 octobre 1907, et passe dans la réserve le 5 octobre 1909.

La mobilisation générale ayant été décrétée le 2 août 1914, il est rappelé à l'activité et est affecté au 364^{ème} Régiment d' Infanterie de Verdun. Il se rend à Verdun, Caserne Miribel (nouveaux bâtiments), où le 364^{ème} Régiment d' Infanterie de réserve est constitué.

Le régiment quitte la caserne pour Haudiomont le 5 août 1914.

Il cantonne principalement à Haudiomont où le régiment est employé à l'organisation du front Haudiomont-Ronvaux-Watronville.

C'est une période marquée par des combats de patrouilles aux environs de Fresnes, d'Hennemont et de Braquis.

En septembre, poussée allemande sur les Hauts-de-Meuse, l'ennemi essayant de se rapprocher de Verdun.

Pour contrer ces tentatives, le 364^{ème} Régiment d'Infanterie participe à plusieurs reconnaissances et opérations de détail.

Pascal BASILIEN est présent au combat de Trésauvaux des 22 et 23 septembre, qui coûte au régiment 6 tués, 84 blessés, 2 disparus.

Fin septembre, les allemands sont installés à Riaville et Pintheville.

En octobre, Le Régiment occupe toujours Haudiomont et fournit des compagnies aux avant-postes à Manheulles, Fresnes, Aulnois.

Le 8 octobre 1914, les 21^{ème}, 22^{ème} Compagnies et section de mitrailleuses COMTE du 364^{ème} R.I. sont à Ville en Woëvre et Hennemont.

La 19^{ème} Compagnie est à Aulnois, cote 231, au S/Ouest de Riaville, sous les ordres du Ct MEYER du 164^{ème} R.I.

Les 18^{ème} et 20^{ème} Compagnies sont à Fresnes en Woëvre, affectées au détachement CORDONNIER.

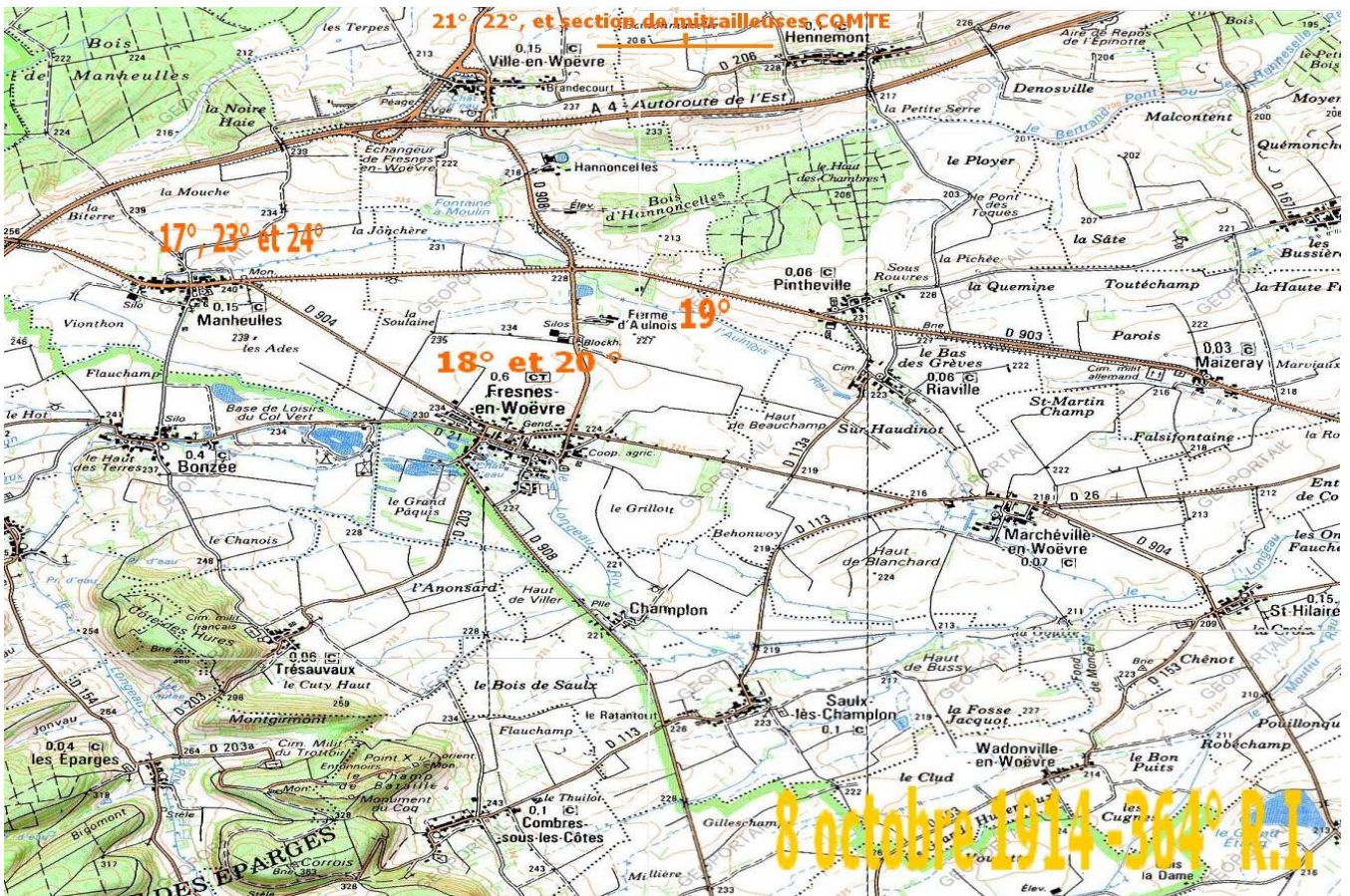
Les 17^{ème}, 23^{ème} et 24^{ème} sont rattachées au Bataillon de marche FOURLINNIE.

Pintheville et Riaville sont fortement bombardées vers 14h15, aucun blessé n'étant à déplorer.

Le Parc d'Aulnois est canonné par plus de 300 projectiles explosifs de 77 de 14h30 à 16h30.

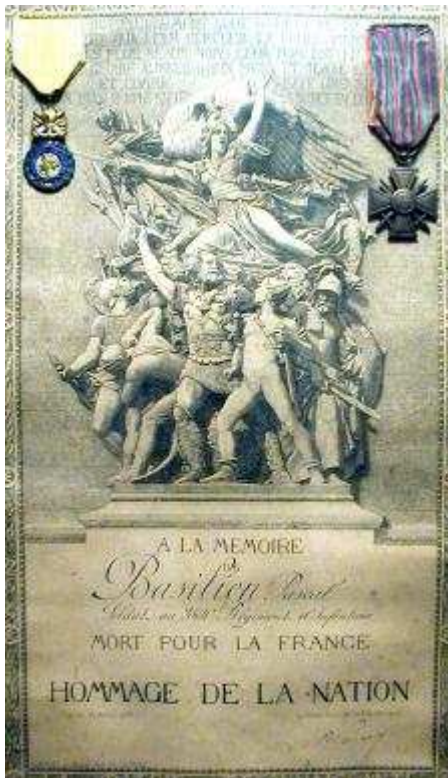
Quelques coups de feu sont échangés entre patrouilles ennemies et section de garde aux tranchées d' Hennemont.

Le Capitaine BOURMALATZ est tué par un éclat d'obus, au moment où sa compagnie, débouchant de Champlon, allait appuyer l'attaque de la cote 233.



Ce jour là, alors qu'il se trouve dans un abri, Pascal BASILIEN est surpris par un bombardement. D'après un témoin, il aurait eu le bras arraché avant de disparaître définitivement du fait de l'intensité du « marmitage ».

Pascal BASILIEN est mort pour la France, le 8 octobre 1914, à Champlon (près des Éparges) dans la Meuse.



Dans l'acte de transcription de décès aucune précision concernant sa compagnie et l'heure de décès.

La lecture du Journal de Marche opérationnel du 364^{ième} R.I. nous incite à supposer que Pascal BASILIEN se trouvait au Parc d'Aulnois au moment de sa disparition et qu'il était affecté à la 19^{ième} Compagnie.

Le jour de son décès, le 364^{ième} R.I. déplore 9 tués, 20 blessés, 3 disparus.

Les combats de Champlon des 8, 10, 11, 12 et 13 octobre 1914 feront pour ce régiment, 60 tués (dont Pascal BASILIEN), 177 blessés et 20 disparus.

Jean-Luc PIGOT.

Merci à M. Jean-Luc Prévost petit-fils de Pascal BASILIEN pour certaines informations et photos.

Sources: Jean-Luc Prévost (doc perso), historique et JMO du 364^{ième} R.I.

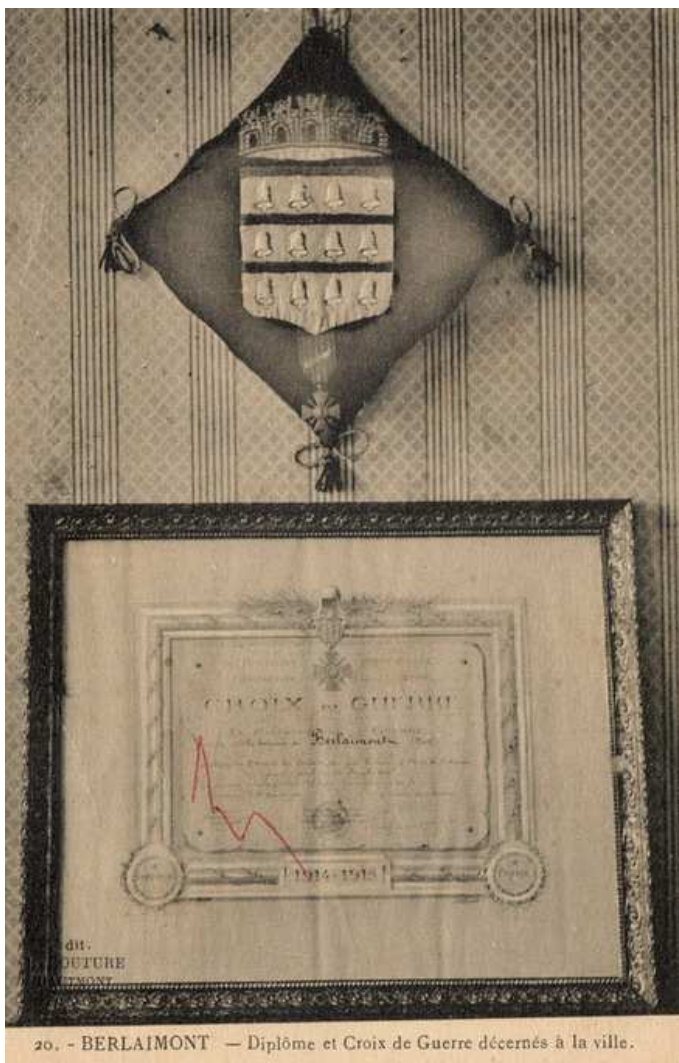
Les curés de Berlaimont après 1802

Liste demandée par Christian DECAVEL à l'archevêché. Il s'agit des curés en titre, il y avait plusieurs prêtres en même temps.

• 1802	Pierre FONTAINE	• 1947	Jean DERACHE
• 1824	Pierre FOURNIER	• 1971	Jacques LECOINTE
• 1840	Victor LONGUET	• 1978	Michel CORDUANT
• 1848	Joseph LEGRAND	• 1982	Jean BLAS
• 1865	Charles BERTEAUX	• 1993	Léopold GRIPON
• 1867	Henri DUBOIS	• 1995	Jean Marie TELLE
• 1883	Ferdinand SINSOILLIEZ	• 1996	Claude DEVRED
• 1890	Henri DELANNOY	• 2002	Michel CORDUANT
• 1892	Nicolas WIRTH	• 2008	Michel CAUVET
• 1925	Lucien DEBLOCK		

Les abbés CORDUANT, LECOINTE, GRIPON et TELLE ont eu le titre de « curé de Berlaimont » mais demeuraient à Aulnoye, ceci depuis la disparition des doyennés et l'apparition des grandes paroisses. Le dernier curé habitant Berlaimont fut l'abbé DEVRED.

Actuellement, le curé en titre est l'abbé CAUVET siégeant à Aulnoye.



Croix de Guerre de Berlaimont

Pierre LEGRAND, quand il se promène sur une brocante, achète parfois d'anciennes cartes postales. Adhérent 2009, il n'avait pas lu notre numéro de décembre 2008.

Jolie surprise quand il est venu avec son album. Il n'a pas retrouvé la Croix de Guerre de Berlaimont, mais en a découvert la reproduction sur carte postale.



20. - BERLAIMONT — Diplôme et Croix de Guerre décernés à la ville.

Nouvelles publications.

Dans la collection Histoire en Sambre-Avesnois:

46	Naissances	MAROILLES, de A à I	1793-1907	152 p.	20 €	Joël FREHAUT
47	Naissances	MAROILLES, de J à Z	1793-1907	154 p.	20 €	Joël FREHAUT
48	Mariages	MAROILLES	1793-1907	214 p.	27 €	Joël FREHAUT
49	REC	FERON, les habitants de A à F	1645-1908	156 p.	20 €	Daniel BLONDEL
50	REC	FERON, les habitants de G à Z	1645-1908	186 p.	22 €	Daniel BLONDEL
51	REC	FERON, les couples	1646-1908	180 p.	22 €	Daniel BLONDEL
52	REC	SEMOUSIES	1680-1907	166 p.	20 €	Daniel BLONDEL
53	Décès	MAROILLES, de A à I	1793-1907	180 p.	22 €	Joël FREHAUT
54	Décès	MAROILLES, de J à Z	1793-1905	182 p.	22 €	Joël FREHAUT
55	Embrefs	PONT SUR SAMBRE	1629-1639	218p.	27 €	Pascal VEROONE

Dans la collection devoir de mémoire

Liste des relevés des monuments aux morts de l'Avesnois disponibles auprès du C.H.G.B.

Neuf Mesnil	Jean-Luc PIGOT	92 p.	14 €
Sassegnies	Marie-Claude FAGOT	36 p.	5,5 €

Notre bibliothèque s'étoffe.

Titre	Auteurs	COTE
Ramousies, les habitants de 1624 à 1908	BLONDEL Daniel	RELEVÉ
Ramousies, les couples de 1624 à 1908	BLONDEL Daniel	RELEVÉ
Vie quotidienne des souverains du Hainaut en leur château du Quesnoy	CRASQUIN André, DEBRABANT Bernard, LESUR Eloi	BIBLIO
Solrignes 1754-1902		CD
Saint Aubin 1649-1823		CD
Saint Aubin 1824-1934, TD		CD
Gussignies 1716-an 10		CD
Gussignies 1806-1850		CD
Inscriptions latines trouvées à la citadelle de Namur (1886)	WALTZING J.P.	BIBLIO
Château de Sassognes	MICHAUX Aîné	BIBLIO
Abbaye de Liessies, 900e anniversaire	Ecomusée de Fourmies	BIBLIO
Sains du Nord 1750-1788		CD
Sains du Nord 1789-an 10, TD 1792-1802		CD
Sains du Nord 1802-1822		CD
Sains du Nord 1823-1842		CD
Sains du Nord 1843-1872		CD
Sains du Nord 1873-1875, décès 1876-1900		CD
Sains du Nord décès 1901-1933, mariages 1876-1881		CD
Sains du Nord mariages 1882-1899		CD
Sains du Nord mariages 1900-1908		CD
Sains du Nord mariages 1909-1934		CD
Sains du Nord naissances 1876-1899		CD
Sains du Nord naissances 1900-1918		CD
Sains du Nord naissances 1919-1933, TD 1802-1842		CD

Notre bibliothèque s'étoffe. (suite)

Titre	Auteurs	COTE
Aulnoye 1697-1863		CD
Aulnoye 1863-1892		CD
Aulnoye 1893-1912		CD
Aulnoye 1913-1927		CD
Aulnoye 1928-1934		CD
Aulnoye TD 1793-1952		CD
Aymeries 1645-1756, tables 1756-1792, an 3-1853, TD 1792-1952		CD
Aymeries 1854-1934		CD
Du moulin de Fleurus aux moulins de sulfate de baryte	PREVOT Pierre	BIBLIO
Renaut-Folie, terre de légende, d'histoire et des arts	GOSSART	BIBLIO
Beaurieux 1744-1865	BLONDEL Daniel	RELEVÉ
Maroilles naissances 1793-1907, de A à I	FREHAUT Joël	RELEVÉ
Maroilles naissances 1793-1907, de J à Z	FREHAUT Joël	RELEVÉ
Maroilles mariages 1793-1907	FREHAUT Joël	RELEVÉ
Féron, les habitants de 1645 à 1908, de A à F	BLONDEL Daniel	RELEVÉ
Féron, les habitants de 1645 à 1908, de G à Z	BLONDEL Daniel	RELEVÉ
Féron, les couples de 1645 à 1908	BLONDEL Daniel	RELEVÉ
Semousies, les habitants de 1680 à 1905	BLONDEL Daniel	RELEVÉ

Entraide

Elle existe sous deux formes : les forums internet et la rubrique questions-réponses de la revue. Elle s'adresse à tous, internautes et non-internautes.

Les internautes peuvent y reposer leurs questions n'ayant pas eu de réponse par internet. Le faire suffisamment longtemps avant la sortie de la revue (délai de mise en page)

Les non-internautes peuvent faire poser leurs questions sur les forums par l'intermédiaire des autres.

Quelques règles de base pour tous :

- . ne traiter qu'une seule question à la fois
- . titrer par le patronyme et le nom de la localité
- . mettez toujours les patronymes en majuscules, la lecture est facilitée
- . être le plus précis possible dans vos questions. Ne faites pas chercher quelque chose que vous avez déjà. Ne vous contentez pas d'un nom sans lieu ni date.

Les questions peuvent bien sûr concerner également l'histoire et la vie de nos ancêtres.

Lorsque vous répondez à une question parue dans la revue, n'oubliez pas d'en rappeler le titre.

Les non-internautes désirant recevoir leurs réponses par courrier fourniront une enveloppe timbrée à leur adresse pour ce faire.

Les réponses paraîtront dans la revue.

Cette rubrique dans la revue est ouverte à des échanges bénévoles entre adhérents de l'association. Elle pourra à titre exceptionnel comporter des questions de non adhérents. Elle ne peut fonctionner qu'avec le concours de tous auquel un effort de recherche est demandé. Une association n'est pas un simple groupement de consommateurs.

Questions

LIMOSIN - MOSIN - MOUSIN - MOUZIN etc... de Patricia LIMOSIN (adhérente 195).

Je recherche tous renseignements sur Isidore MOUZIN (+ 19.05.1838 à ECCLES) X Thérèse BER NARD.

Date de naissance ainsi que son mariage et ses enfants.
Merci de votre aide.

TOURNAY – DOUILLAT à Liessies de Sandrine DESMOINEAUX (adhérente 313)

Je suis à la recherche de la lignée de Adrien Joseph TOURNAY , fils de Jean-Baptiste et de Marie Victoire DOUILLAT.

Adrien est né le 5 avril 1827 à Liessies.

il a épousé Adeline JAUMAUX en 1852.

Ses parents ne semble pas s'être mariés sur Liessies.

J'ai la date de + de la mère d'Adrien , Marie Victoire DOUILLAT , le 2-10-1879 à Liessies.

Je pourrai peut être trouver le lieu de sa naissance et du coup le lieu du mariage, et ainsi continuer à remonter un peu.

En vous remerciant.

Nouvelles des nôtres

Carnet rose :

Naissance le 16-4-2009 de Zakari HUMBERT, fils de John HUMBERT et Sandrine DUMONT, petit-fils de Lyliane DUMONT (CHGB 57).

Naissance le 23-5-2009 de Raphaël LOCOCHE, arrière-petit-fils de Thérèse LOCOCHE (CHGB 95).

Carnet blanc :

Mariage le 23-5-2009 de Sébastien TROUILLET avec Sonia Dimitrova VELIKOVA, fils de Bernard et Thérèse TROUILLET (CHGB 173).

Carnet noir :

Décès le 9-4-2009 de Bernard LAFFINEUR, 69 ans (CHGB 109).

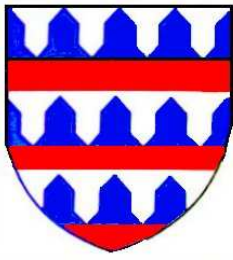
Décès le 3-6-2009 de Thérèse LOCOCHE, 80 ans, membre du CA (CHGB 95).

Décès le 5-6-2009 de Roland WIART, 70 ans, frère de Marie-Joëlle WIART (CHGB 223).

C.H.G.B. de l'Avesnois
22 rue Wuibaille-Dupont
59145 Berlaimont

<http://www.chgb.org>
chgb59@free.fr



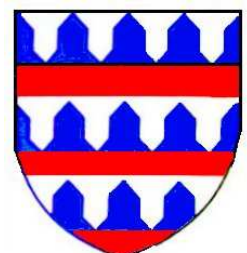


Conseil d'administration du CHGB

Président d'honneur : Christian DECAVEL
Présidente : Colette RABIN-FRANCOIS
Vices présidents : Sébastien CAVERNE
Jean-Luc PIGOT
Trésorier : Sébastien CAVERNE
Secrétaire: Marie-Claude-FAGOT
Sonia LELEUX
Membres : Alain BALLIGAND †
Marcel BIERENT
Alain FREMY
Alain GUEREZ
Gérard KLEIN
Thérèse LOCOCHE †
Thérèse TROUILLEZ
Nicolas VYDT

Responsables de Commissions:

Archives Départementales : Alain GUEREZ
Bibliothèque : Colette RABIN-FRANCOIS
Relation Presse : Colette RABIN-FRANCOIS
Permanence : Daniel BLONDEL
Colette RABIN-FRANCOIS
Nicolas VYDT
Matériel : Colette RABIN-FRANCOIS
Verriers d'Europe : Benoît PAINCHART
Bulletin de liaison : Gérald COLLET
Jean-Luc PIGOT
Internet : Alain FREMY
Jean-Luc PIGOT
Parution : Colette RABIN-FRANCOIS



C.H.G.B



<http://www.chgb.org>

Articles sous la responsabilité de leur auteur.

Responsable de la publication : Colette RABIN-FRANCOIS

Dépôt légal 2e trimestre 2009